



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (suite\*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 1 de son troisième rapport [A/39/250/Add.2], le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour une question additionnelle intitulée "Utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques au profit de l'humanité", et de la renvoyer à la Première Commission. Aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 du même rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée d'inscrire à l'ordre du jour une question additionnelle intitulée "Inadmissibilité de la politique de terrorisme d'Etat et de toute action des Etats visant à saper le régime politique et social d'autres Etats souverains", et de la renvoyer à la Première Commission. Je considère que l'Assemblée générale approuve ces recommandations.

*Il en est ainsi décidé (décision 39/402).*

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Président de la Première Commission sera informé des décisions qui viennent d'être prises.

3. Nous passons maintenant au paragraphe 3 du rapport du Bureau. Sur la base des recommandations formulées par le Comité des conférences [A/39/482/Add.2], le Bureau recommande que l'Assemblée générale autorise les organes subsidiaires ci-après à tenir des réunions pendant la trente-neuvième session de l'Assemblée : le Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports; le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation du Bureau ?

*Il en est ainsi décidé (décision 39/403).*

### POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Débat général (suite)

4. M. MAKHELE (Lesotho) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser, à vous ainsi qu'aux membres de l'Assemblée, le salut fraternel et un message de paix du roi Moshoeshe II, du Gouvernement et du peuple du Lesotho. Nous sommes heureux de vous féliciter à l'occasion de votre élection unanime méritée à la présidence de la présente session. Cela

est de bon augure pour nous tous, parce que votre grand pays, la Zambie, sous la direction du président Kenneth Kaunda, a été à l'avant-garde de la lutte pour la liberté, qui a fait rage du nord au sud de notre continent. En vous félicitant, vous, noble fils de l'Afrique, nous sommes particulièrement fiers de rappeler que vous avez fait la première partie de vos études supérieures au Royaume du Lesotho, à ce qui était alors le collège Pie XII. Nous nous engageons à vous apporter notre plein appui, de même qu'au Bureau.

5. Qu'il me soit permis également de saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier au Président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, qui, en même temps, exerçait les fonctions de Président de son grand pays, le Panama.

6. En tant que membre du Commonwealth, le Lesotho félicite chaleureusement l'Etat du Brunéi Darussalam et lui souhaite la bienvenue en tant que 159<sup>e</sup> Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'entrée du Brunéi Darussalam à l'Organisation nous rappelle à tous qu'il s'agit d'une Organisation universelle, responsable du maintien de la paix et de la sécurité. Et, comme le Secrétaire général, que nous félicitons pour son rapport lucide et succinct, l'a dit : "L'Organisation des Nations Unies est une instance unique et idéale pour examiner et régler les problèmes et les conflits internationaux, même entre superpuissances."

7. Saisissons donc cette heureuse occasion qu'est l'admission du Brunéi Darussalam à l'Organisation des Nations Unies pour renouveler notre engagement envers les idéaux et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte.

8. Au moment où nous nous réunissons à nouveau, la crise économique internationale continue de menacer la survie des petites nations en développement. Les efforts qu'elles déploient pour restructurer leurs économies sont déjoués par la manipulation polarisée et le refus des pays développés d'accepter le nouvel ordre économique international.

9. L'impasse dans les négociations globales a encore différencié les relations Nord-Sud en un étrange arrangement rectangulaire de premier, deuxième, troisième et quatrième mondes. Dans ce scénario, les stratégies de développement élaborées au cours de la dernière décennie ont dégénéré en une soif de domination régionale marquée par la coercition et le chantage. Si l'on n'arrête pas cette tendance et si l'on ne revient pas à un dialogue normal entre les nations, on risque de ramener le monde à l'époque coloniale.

10. Mon pays, qui est l'un des pays en développement les moins avancés et sans littoral, ainsi que l'un des plus touchés par une inflation économique en spirale, est gravement préoccupé par l'impasse existant dans le dialogue Nord-Sud, qui, jusqu'à présent,

\* Reprise des débats de la 3<sup>e</sup> séance.

semble être le seul moyen possible de restructurer l'ordre économique injuste actuel.

11. Bien entendu, des résolutions ont été adoptées par différentes institutions des Nations Unies et des efforts ont été faits pour essayer d'améliorer les conditions économiques dans les pays les moins avancés. Ces efforts n'ont peut-être pas apporté des gains substantiels, mais cela ne doit pas entamer notre volonté résolue d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de développement. L'échec de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade en 1983, a rappelé aux pays en développement l'importance d'une coopération mutuelle. Les pays en développement doivent utiliser leur expérience pour améliorer encore leur unité et arriver à l'autosuffisance.

12. Bien que la coopération multilatérale ait apporté une contribution importante au développement économique et social depuis la dernière guerre mondiale, il existe, parmi les pays en développement, un besoin de plus en plus aigu de réforme du système financier et monétaire international existant. Il y a près de 40 ans que l'on a reconnu que les règles de Bretton Woods constituaient le cadre fondamental des relations économiques globales. Aujourd'hui, nous sommes proches du chaos et du désordre, ce qui rend urgent un réexamen du système et de l'ensemble du mécanisme.

13. Même s'il existe différentes opinions sur la réforme, nous pensons qu'un dialogue nourri aboutirait à des réformes pratiques. Les Ministres des finances du Commonwealth, à Toronto, ont fait des recommandations louables, qui ont le plein appui de ma délégation. Le fait que le Comité du développement de la Banque mondiale examine ces recommandations est encourageant. La communauté internationale doit œuvrer pour arriver au moment où le système financier et commercial du monde ne connaîtra plus de crises bancaires majeures, de déséquilibre dans la balance des paiements, de croissance stagnante, d'augmentation des barrières commerciales, de taux de change volatiles et d'investissements réduits en raison des taux d'inflation et d'intérêt élevés. Le blâme pour les incertitudes qui existent ne peut être imputé à un pays donné ou à un groupe de pays donné, mais les grands pays industrialisés ont certes la responsabilité particulière de prendre l'initiative de réformes.

14. Le Secrétaire général a appelé l'attention de la communauté internationale sur l'aggravation de la crise économique et sociale en Afrique, en particulier dans les pays frappés par la sécheresse. Cet appel ne pouvait pas venir à un moment plus opportun, parce que, au Lesotho, nous sommes, depuis trois ou quatre ans, victimes d'une sécheresse sans précédent, ce qui entraîne la famine, la malnutrition et la mort. Tout en exprimant notre reconnaissance aux pays qui ont répondu de façon positive à cet appel, nous devons dire que la situation ne s'améliore nullement. De maigres ressources ont été réaffectées à des programmes de secours d'urgence qui laissent peu de place aux activités de développement normales. C'est pourquoi nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à la FAO et à la Banque mondiale pour leurs initiatives destinées à mettre en évidence la situation de crise existant en Afrique sub-saharienne, dont le Lesotho fait partie intégrante. Nous espérons que la

communauté internationale réagira de façon constructive et généreuse aux demandes d'assistance en vue d'alléger le triste sort des peuples de cette région.

15. Aujourd'hui, le climat politique international est plus explosif que jamais. L'affrontement qui se durcit dans les relations Est-Ouest et la tendance croissante à recourir à la force préoccupent profondément le Lesotho et son peuple épris de paix. Au cours de l'année écoulée, aucun progrès n'a été enregistré dans les négociations sur la limitation des armements. Nous espérons sincèrement que les récents contacts augurent d'une ère nouvelle qui remplacera le climat actuel de crainte accrue d'un affrontement nucléaire et de la violence.

16. La violence a éclaté dans plusieurs parties du monde. La situation à Chypre n'est toujours pas réglée, bien que cette question soit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis plusieurs années déjà. Au contraire, les récents événements ont exacerbé les problèmes de ce pays ami, membre du Commonwealth. Le Gouvernement du Lesotho continue d'appuyer l'intégrité territoriale et l'indépendance de Chypre. Nous sommes réconfortés par les efforts du Secrétaire général à cette fin et nous l'en félicitons.

17. La situation en Amérique centrale et en Amérique latine continue d'être marquée par l'ingérence dans les affaires intérieures des petits Etats. C'est pourquoi nous réaffirmons notre soutien aux initiatives du Groupe de Contadora et à l'ouverture d'un dialogue entre les Etats-Unis et le Nicaragua. Nous espérons que les peuples d'Amérique centrale et d'Amérique latine auront bientôt la possibilité de vivre en paix, libres de toutes pressions extérieures et d'intimidations.

18. La paix continue d'être menacée au Moyen-Orient. La question de Palestine est au cœur du problème. Nous sommes convaincus que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui donne le droit d'exister à tous les pays de la région constitue une solution juste et globale. Nous sommes également d'avis que tous les territoires conquis doivent être rendus et que les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination, doivent être respectés.

19. La guerre entre l'Iran et l'Iraq est un autre conflit international qui a déjà entraîné de nombreuses pertes en vies humaines. Le fait que cette guerre implique deux Etats frères non alignés la rend encore plus douloureuse. Le Lesotho demande un règlement négocié en vue de mettre fin à cette guerre fratricide et félicite le Secrétaire général et tous ceux qui se sont efforcés de ramener la paix dans cette région.

20. En ce qui concerne la question de Corée, le Gouvernement du Lesotho a toujours appuyé le désir du peuple coréen de réunifier son pays pacifiquement, sans ingérence étrangère. Des entretiens ont eu lieu entre les parties concernées afin d'aboutir à une véritable réunification. Ma délégation demande instamment que ces entretiens se poursuivent.

21. La tension existe dans bien d'autres parties du monde, mais les représentants me pardonneront si je m'étends plus particulièrement sur le problème de l'Afrique australe parce que ce problème persistant risque de nous entraîner dans une conflagration aux proportions incommensurables. Le Gouvernement

du Lesotho n'a jamais cessé d'exposer sa position en ce qui concerne la question de Namibie.

22. Le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie n'a toujours pas été appliqué. Les efforts diplomatiques entrepris par les cinq puissances occidentales pour persuader l'Afrique du Sud de mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie n'ont porté aucun fruit. De nombreux problèmes qui avaient déjà été réglés sont remis en question et des points sans rapport sont introduits. On insiste sur le fait que la Namibie ne saurait être indépendante si les troupes cubaines ne se retirent pas de l'Angola.

23. Nous maintenons que les troupes cubaines se trouvent en Angola sur l'invitation du Gouvernement angolais et qu'il s'agit d'un arrangement bilatéral entre deux Etats souverains. L'occupation illégale de la Namibie est une question coloniale distincte qui devrait être examinée en tant que telle sans être confondue avec d'autres questions qui lui sont étrangères. L'Afrique du Sud devrait fixer une date pour l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et une date pour l'indépendance de la Namibie.

24. L'Assemblée générale a rejeté sans équivoque les prétendues réformes constitutionnelles par ses résolutions 38/11 et 39/2. Depuis son indépendance, le Lesotho a toujours suivi une politique tendant à résoudre les problèmes entre les nations par le dialogue. Aujourd'hui encore, le Gouvernement du Lesotho reste fidèle à cette politique. Nous craignons cependant que tant que l'*apartheid* continuera d'exister, nos relations avec notre voisin ne seront pas sans problèmes, et ce malgré le désir des deux parties de les envisager de manière aussi raisonnable que possible. Le Gouvernement du Lesotho est donc fermement convaincu que la question de l'*apartheid* devrait être abordée avec le plus grand sérieux si l'on veut réaliser une paix véritable dans cette partie du monde. Le monde ne doit pas se laisser tromper au point de croire que le désir de changement politique en Afrique du Sud est motivé principalement par des facteurs extérieurs. Les récents événements dans ce pays sont des exemples frappants de l'impatience de la majorité des masses noires, et nous devons tous garder à l'esprit que rien ni personne ne saurait arrêter un peuple décidé à se libérer.

25. Les représailles des autorités sud-africaines ont comme d'habitude entraîné un flot de réfugiés sud-africains dans mon pays. En dépit des pressions très fortes de notre puissant voisin, nous nous trouvons dans l'impossibilité de refuser l'asile à ceux qui sont privés de leurs droits civils et politiques, parce que, premièrement, comme l'a dit le roi Moshoeshoe II au Conseil de sécurité le 14 décembre 1982<sup>1</sup>, nous sommes nous-mêmes une nation édifiée par des réfugiés. C'est la raison pour laquelle, au lieu de placer les réfugiés dans des camps, nous les intégrons dans notre société. Deuxièmement, nous sommes obligés d'honorer les conventions internationales sur les réfugiés auxquelles nous sommes parties.

26. Le Lesotho continuera d'accueillir ceux qui viennent lui demander asile. Mais nous continuerons d'insister, comme par le passé, pour que notre pays ne soit pas utilisé comme tremplin pour lancer des attaques contre d'autres pays. Le Gouvernement du Lesotho a fait une déclaration à cet effet et elle figure au document S/16746 du Conseil de sécurité<sup>2</sup>. C'est

parce que nous sommes fidèles à une politique de bon voisinage et de coexistence pacifique que nous avons continué d'insister auprès de notre voisin pour lui faire comprendre que cela faciliterait beaucoup les choses pour nous si le Gouvernement sud-africain entamait un dialogue sérieux et substantiel avec le peuple noir de ce pays, dont la lutte légitime pour avoir sa place au soleil est reconnue par l'Assemblée.

27. La lutte du peuple sud-africain nous touche directement au Lesotho, car, comme l'a déclaré mon premier ministre, lorsque ces gens se réfugient dans notre pays, nous servons de bouc émissaire et sommes accusés à tort de servir de base militaire à l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC).

28. Parfois, ces accusations contre notre pays sont si vives que notre indépendance et notre souveraineté mêmes sont menacées, comme cela a été récemment le cas lorsque l'Afrique du Sud a intercepté des marchandises destinées au Lesotho en provenance d'autres pays et a limité en même temps le mouvement de populations à travers nos frontières communes. Je voudrais faire état d'un autre fait troublant dans ce contexte : des bandits armés, en provenance de l'Afrique du Sud, pénètrent dans notre pays pour commettre des meurtres et se livrer au sabotage. Pour lutter contre cette situation, nous avons dû détourner des fonds, qui auraient pu servir au développement, pour renforcer notre sécurité intérieure.

29. Dans cette situation explosive où les positions des dirigeants blancs de l'Afrique du Sud et de la majorité noire de ce pays semblent diverger de plus en plus, nous nous trouvons, nous, au Lesotho, dans l'impossibilité de concentrer nos efforts sur le développement et le Premier Ministre de mon pays, M. Jonathan, s'est proposé pour servir de catalyseur entre les deux côtés et a offert que les discussions pour régler le conflit entre les deux parties se déroulent au Lesotho. Nous n'avons nullement l'intention de nous ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays, mais nous sommes concernés du fait de notre position géographique.

30. Au Lesotho, nous ne sommes pas d'avis que les pays voisins en Afrique australe pourront coexister dans la paix grâce à de prétendus pactes de non-agression. Nous sommes fermement et sincèrement convaincus que le problème de l'Afrique australe, au centre duquel se trouve le système d'*apartheid*, peut être réglé par le démantèlement du système d'*apartheid* en Afrique du Sud. D'ailleurs, nous avons déjà déclaré que nous n'avons aucune difficulté à coexister pacifiquement avec l'Afrique du Sud et, en fait, le dialogue actuel, s'il se déroule de bonne foi, offre de bonnes perspectives de normalisation des relations. Mais nous pensons également que l'incessante arrivée de réfugiés dans notre pays, que nous ne pouvons pas arrêter, continuera de menacer ces relations qui tendent à s'améliorer.

31. Nous voudrions également exprimer notre gratitude et notre reconnaissance aux pays amis et aux organisations internationales qui nous ont apporté un appui économique et nous manifestent leur solidarité politique dans nos efforts de développement socio-économique.

32. Notre capacité à résister aux énormes pressions politiques qui sapent notre souveraineté et notre inté-

grité territoriale est totalement fondée sur notre histoire. Nous sommes très heureux que la communauté internationale nous apporte son appui.

33. M. NGUYEN CO THACH (Viet Nam) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter chaleureusement pour votre élection aux hautes fonctions de Président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. J'espère que votre talent et votre riche expérience permettront à cette session d'arriver à des résultats fructueux.

34. Je voudrais également adresser mes cordiales félicitations à M. Jorge Illueca, président de la République du Panama, pour sa diligente et remarquable contribution à la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

35. Permettez-moi d'exprimer mes sincères félicitations au Secrétaire général de cette importante organisation internationale, qui s'est dépensé inlassablement pour promouvoir la compréhension entre les peuples. Nous tenons en haute estime ses activités dynamiques.

36. Je tiens à saluer le Brunéi Darussalam pour son admission à l'Organisation des Nations Unies, en tant que 159<sup>e</sup> Membre.

37. Nous partageons tous la même inquiétude devant la course aux armements effrénée dont le monde est témoin à l'heure actuelle et devant le danger d'une guerre nucléaire qui, de l'avis unanime, effacerait toute vie de cette planète si elle venait à éclater. Qui donc doit porter la responsabilité d'un tel état de choses ? L'Union soviétique, selon certains; les Etats-Unis, selon d'autres; tous deux, selon d'autres encore. Tâchons de discerner où est la vérité.

38. Chacun se souviendra sans doute que, dès le lendemain de la seconde guerre mondiale, alors qu'ils détenaient encore le monopole nucléaire, les Etats-Unis avaient déjà fait tapage autour du prétendu danger d'agression de la part du communisme et de l'Union soviétique, pour servir de prétexte à leur intensification de la course aux armements. L'Union soviétique ayant réussi en 1957 à lancer le premier satellite du monde, les Etats-Unis ont alors orchestré tout un vacarme autour du prétendu décalage des missiles pour porter plus avant encore leur course aux armements. Et, depuis 1978, les Etats-Unis prétendent à grand bruit que l'Union soviétique a arraché la supériorité en matière d'armes nucléaires, ce afin d'étendre la course aux armements à une échelle extrêmement dangereuse.

39. En réalité, au cours des deux siècles de leur existence, les Etats-Unis n'ont jamais été envahis par qui que ce soit. Par contre, ils sont eux-mêmes devenus le gendarme international se livrant à des interventions et des agressions partout dans le monde, avec pour point culminant la guerre d'agression contre le Viet Nam. Au cours des 60 années écoulées depuis sa naissance, l'Union soviétique a connu à deux reprises l'intervention et l'agression des impérialistes. Durant la seconde guerre mondiale, l'Union soviétique a subi les plus lourdes dévastations causées par les nazis allemands. L'armée soviétique n'a jamais envahi les Etats-Unis, tandis que ces derniers ont envoyé des forces d'intervention en Union soviétique dès les premiers jours du pouvoir soviétique et, depuis lors, n'ont cessé de menacer sa sécurité et son intégrité

territoriale. Au cours des 40 années passées, les Etats-Unis ont établi de nombreuses alliances et bases militaires à l'étranger en vue d'encercler l'Union soviétique et de faire pression sur elle. L'Union soviétique, par contre, n'a jamais mis sur pied des alliances ou des bases militaires encerclant ou menaçant directement le territoire des Etats-Unis.

40. Dès le début de la seconde guerre mondiale, forts de leur supériorité absolue sur le plan militaire et économique, les Etats-Unis n'ont nullement caché leur ambition d'imposer au monde un ordre américain, une "pax americana", et de faire de ce siècle celui des Etats-Unis. A cette fin, les Etats-Unis se sont servis des deux instruments bien connus que sont le bâton et la carotte, afin de s'assurer pour toujours la supériorité militaire et économique qui leur permette de menacer et de soumettre les pays du monde et d'obliger l'Union soviétique à prendre part à une course forcée aux armements qui mènerait à l'effondrement de son économie. C'est précisément pour cela que même dans les années 50, où les Etats-Unis jouissaient d'une puissance militaire et économique supérieure à l'ensemble de tous les autres pays, ils continuaient cependant d'intensifier la course aux armements, mettant en œuvre la stratégie de représailles massives et de *brinkmanship*. Bien que les Etats-Unis demeurent jusqu'à présent la première puissance en matière de forces stratégiques, depuis le début des années 60 ils n'ont cessé de parler bruyamment du prétendu décalage des missiles.

41. De toute évidence, au cours des 40 dernières années s'est déroulé un processus de lutte qui a modifié le rapport des forces militaires et économiques entre les puissances mondiales. Pour faire face à la menace des Etats-Unis, l'Union soviétique s'est efforcée de réduire son retard économique vis-à-vis des Etats-Unis et de les rattraper en matière d'armes stratégiques. Depuis le début des années 70, du fait de leur enlisement et de leur affaiblissement dus à la guerre du Viet Nam, les Etats-Unis n'ont plus désormais la même puissance militaire et économique que dans les années 50. Néanmoins, il ne se trouve encore aucun pays dans le monde qui puisse dépasser les Etats-Unis du point de vue militaire et économique. Depuis le début des années 70 jusqu'à présent n'est apparu qu'un équilibre approximatif des forces stratégiques entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Cet équilibre approximatif a mené à une phase de détente entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et à une amélioration des rapports Est-Ouest et de détente en Europe. Toutefois, depuis la fin des années 70, les Etats-Unis estiment que la détente et l'amélioration des relations Est-Ouest ne favorisent pas leurs ambitions d'hégémonie mondiale. Aussi ont-ils inventé le danger du renforcement de la machine de guerre soviétique. Ce faisant, ils provoquent la tension internationale, sabotent les rapports Est-Ouest, intensifient la course aux armements et poussent l'humanité jusqu'au bord d'une catastrophe nucléaire en vue d'intimider et de subjuguier les peuples du monde et, par le biais de la course aux armements, d'anéantir économiquement l'Union soviétique.

42. Devant la situation des quatre dernières décennies, une question se pose pour les hommes de conscience : si les Etats-Unis demeuraient aujourd'hui le seul détenteur de l'arme nucléaire dans le monde, quel serait le sort des nations ? On se rappelle que les

Etats-Unis ont utilisé la bombe atomique à l'époque où ils jouissaient du monopole de cette arme et que, jusqu'à ce jour, ils se refusent toujours à s'engager à ne pas recourir les premiers à l'arme nucléaire. De toute évidence, l'équilibre des forces stratégiques obtenu par l'Union des Républiques socialistes soviétiques par rapport aux Etats-Unis offre la garantie la plus sûre pour la paix mondiale et l'indépendance des nations.

43. Tout comme les autres peuples épris de paix, notre peuple préconise l'élimination de tous les types d'armes. C'est ainsi seulement que l'on assurera une vie paisible dans le monde. C'est précisément pourquoi nous appuyons les efforts de l'Union soviétique et des forces de paix visant à maintenir l'équilibre stratégique actuel entre l'Est et l'Ouest, ainsi que les initiatives en vue de parvenir à l'élimination progressive de la course aux armements et de réaliser le désarmement.

44. La situation économique des pays en développement constitue un autre problème brûlant qui demande une solution. Les considérables difficultés économiques auxquelles sont en proie les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine proviennent en premier lieu des séquelles de la domination coloniale prolongée et de la lourde exploitation de l'impérialisme, difficultés qui se trouvent aggravées du fait de la course aux armements et du fardeau de la crise économique des 10 dernières années, dont les pays impérialistes se sont déchargés sur les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Le fossé entre les pays occidentaux et les pays en développement s'élargit de jour en jour. La lutte pour le nouvel ordre économique international, pour l'amélioration progressive de la situation économique des pays en développement, telle qu'elle a été évoquée dans l'appel de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, représente une tâche non moins pressante. La lutte des pays en développement pour se doter d'une économie indépendante et pour établir le nouvel ordre économique international représente en fait un processus long et ardu.

45. L'échec des négociations globales et l'état des négociations Nord-Sud depuis plusieurs années nous démontrent que l'on ne saurait compter sur la bonne volonté de certains milieux occidentaux. Ceci est tout naturel car, après avoir été obligés de rendre l'indépendance politique aux nations d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, ils se proposent d'employer l'arme économique pour continuer leur mainmise sur ces nations et les maintenir dans leur sphère d'influence et de domination.

46. Au Viet Nam, après avoir échoué dans leur tentative de nous soumettre par les armes, les forces de l'impérialisme et de la réaction internationale se sont évertuées à déstabiliser le Viet Nam, à lui imposer un blocus économique et à entreprendre des activités de sabotage visant à saigner à blanc notre pays. Ces forces veulent provoquer la destruction économique du Viet Nam pour donner une leçon aux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, à savoir que les peuples du monde peuvent vaincre dans une guerre de libération nationale mais qu'ils seront battus sur le champ économique.

47. Malgré cela, nous avons, pas à pas, remporté un certain nombre de succès. En dépit des nombreuses difficultés qui demeurent, l'économie du Viet Nam ne s'est pas effondrée comme certains l'espéraient. Les années les plus difficiles ont pu être surmontées et une amélioration s'opère à pas sûrs. Nous avons des problèmes concernant notre balance des paiements, mais notre dette extérieure demeure modeste et presque négligeable. Il nous faut faire jouer la totalité de nos propres efforts et en même temps compter sur l'aide et la coopération des pays socialistes, des pays non alignés et d'autres pays.

48. La coopération amicale qui s'est établie entre le Viet Nam et l'Inde au cours des dernières années a produit des résultats positifs. En particulier, la récente visite en Inde du Secrétaire général de notre parti a ouvert un grand nombre de perspectives nouvelles pour la coopération multiforme entre les deux pays. L'Inde est un grand pays, doté d'une riche expérience dans le développement d'une économie indépendante et de la culture nationale et dans l'élévation du niveau de vie du peuple. La coopération amicale indo-vietnamienne, sur la base de l'égalité et de l'avantage réciproque, représente une expérience satisfaisante en ce qui concerne la coopération économique entre pays non alignés, la coopération Sud-Sud.

49. Depuis la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis ont assumé le rôle de gendarme international et se sont livrés à des interventions et à des agressions partout dans le monde. A cette fin, les Etats-Unis ont toujours eu recours à l'argument anticommuniste, antisoviétique, calomniant les pays victimes de leur agression comme étant des agents du communisme et de l'Union soviétique et proclamant, zone après zone, de par le monde, des sphères d'intérêt vital pour la sécurité des Etats-Unis.

50. Où donc est la vérité ? La centaine d'interventions et d'agressions entreprises par les Etats-Unis de par le monde au cours des 40 dernières années ont toujours visé les pays d'indépendance nationale en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Auparavant, en vue de mener à bien leur agression contre le Viet Nam, les Etats-Unis l'ont calomnieusement taxé d'agent de l'Union soviétique, de la Chine et du communisme international et déclaré le Sud-Est asiatique zone d'intérêt vital pour les Etats-Unis. Mais tout le monde sait que la lutte menée par le peuple du Viet Nam a été une lutte pour l'indépendance nationale contre l'agression des Etats-Unis. Aujourd'hui, des calomnies similaires sont proférées à l'encontre de Cuba, du Nicaragua, de la Grenade, du Liban, de la Syrie, et d'autres pays, pour justifier l'intervention et l'agression des Etats-Unis en Amérique centrale, au Moyen-Orient et en d'autres parties du monde.

51. La présente politique anticommuniste et antisoviétique des Etats-Unis ne peut manquer de nous rappeler la doctrine Monroe avancée au XIX<sup>e</sup> siècle par les forces expansionnistes de ce pays, la différence étant que, autrefois, cette doctrine n'était appliquée qu'à la seule Amérique latine tandis qu'aujourd'hui, sous la bannière anticommuniste, les Etats-Unis mettent en œuvre cette doctrine partout dans le monde, considérant la planète entière comme une zone d'intérêt vital pour la sécurité des Etats-Unis. Tout comme les peuples d'Amérique latine ont, par leur lutte solidaire, mis en échec la doctrine Monroe,

aujourd'hui, les peuples du monde feront de même pour le néo-monroisme. Dans le passé, les peuples du monde se sont solidarisés avec le peuple vietnamien pour mettre en échec la guerre d'agression des Etats-Unis au Viet Nam; aujourd'hui, il leur faut également se solidariser avec les peuples d'Amérique centrale, du Moyen-Orient et d'autres régions du monde pour arrêter la politique d'agression et d'intervention des Etats-Unis.

52. Notre peuple se tient invariablement aux côtés des peuples frères de Cuba et du Nicaragua dans leur juste combat contre l'intervention, l'agression et la menace d'agression des Etats-Unis. Nous condamnons énergiquement l'invasion des Etats-Unis à la Grenade. Nous soutenons pleinement la lutte des peuples d'El Salvador, de Puerto Rico et des pays d'Amérique latine pour la paix, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale.

53. Nous soutenons pleinement la lutte des peuples arabes, en particulier celle du peuple palestinien, sous la direction de son représentant authentique et légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), dans son combat contre les agresseurs israéliens et pour le rétablissement de son propre Etat sur le sol palestinien. Nous exprimons notre appui total à l'importante initiative de l'Union soviétique concernant la tenue d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Nous soutenons la République arabe sahraouie démocratique dans sa lutte pour l'exercice de son droit à l'autodétermination. Nous réservons un soutien résolu au combat de la Jamahiriya arabe libyenne contre toute menace d'agression de la part des Etats-Unis.

54. Nous exigeons énergiquement que l'Afrique du Sud restitue sans délai à la Namibie son indépendance et nous nous solidarisons pleinement avec la lutte du peuple namibien, sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), celle du peuple sud-africain, sous la direction de l'ANC, et celle des peuples d'Afrique australe pour la cause de l'indépendance nationale et du progrès social. Nous attachons la plus grande importance au renforcement accru de la solidarité et de l'assistance réciproques parmi les pays d'Afrique.

55. Nous accordons notre soutien sans réserve à la lutte du peuple afghan pour la sauvegarde et la consolidation des acquis de la révolution d'avril. Nous appuyons la position de la République populaire démocratique de Corée concernant des pourparlers tripartites pour le retrait des troupes des Etats-Unis de la Corée du Sud et la réunification pacifique du pays. De même, nous soutenons la lutte du peuple chypriote pour la défense de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, ainsi que le droit à l'autodétermination du peuple du Timor oriental et de celui de la Micronésie.

56. Bien que l'Europe ait été le foyer de deux guerres mondiales et constitue actuellement le plus formidable arsenal du monde, c'est la seule région, au cours des 40 dernières années, à n'avoir connu aucune guerre locale. Par contraste, l'Asie et le Pacifique sont les seuls endroits du monde où se sont déroulées, dans ce même intervalle, trois guerres locales de la plus grande envergure et de la plus longue durée : la guerre de Corée et les deux guerres d'Indochine. Cela, sans compter celles que la Chine a provoquées à

l'encontre d'un grand nombre de pays voisins. Après avoir mis sur pied en Europe la plus vaste alliance militaire qu'est l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), les Etats-Unis ont établi le plus grand nombre de ces alliances militaires dans la zone de l'Asie du Pacifique : l'Organisation du Traité central, l'Organisation du Traité de défense collective pour l'Asie du Sud-Est, le Pacte entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis, les alliances Etats-Unis-Japon, Etats-Unis-Taiwan, Etats-Unis-Corée du Sud, etc. Toutefois, les menées des forces de l'impérialisme et de la réaction se sont soldées par de nombreux échecs et l'Asie est le continent qui a connu les bouleversements les plus profonds du monde durant les quatre dernières décennies.

57. En dépit de leurs échecs répétés, les forces impérialistes et réactionnaires n'abandonnent toujours pas leurs visées d'hégémonie et d'agression à l'égard des peuples d'Asie. Les Etats-Unis s'emploient actuellement à constituer une alliance militaire avec le Japon et la Corée du Sud. Le Japon est en passe de devenir le porte-avions insubmersible des Etats-Unis en Asie. A l'heure actuelle, les peuples de l'Asie et du Pacifique éprouvent une particulière inquiétude face à la collusion croissante entre les Etats-Unis et la Chine et entre celle-ci et le Japon, collusion dirigée contre la paix et l'indépendance des nations de cette région. Washington ne fait pas de secret de son intention d'établir en Asie un bloc militaire du type de l'OTAN.

58. Une telle situation exige que les peuples d'Asie redoublent de vigilance et s'unissent dans le combat pour une paix durable sur ce continent. Nous nous félicitons de tout effort dans ce sens. Dans ce contexte, nous apprécions hautement l'initiative de la République populaire mongole concernant la signature d'un traité de non-agression mutuelle et de non-recours à la force dans les rapports entre les pays de l'Asie et du Pacifique.

59. Les âpres luttes et les profonds changements en Asie trouvent à leur tour leur expression la plus consommée dans les trois pays d'Indochine. La prétendue question du Kampuchea, actuellement, n'est que la continuation de l'évolution qu'a connue l'Indochine depuis 40 ans. Si l'on veut trouver une solution correcte à ce prétendu problème, il convient de considérer la véritable nature de la situation en Indochine et en Asie, qui se résume comme suit.

60. Premièrement, le Viet Nam, le Laos et le Kampuchea sont les seuls pays du monde à avoir été ravagés par 40 années de guerre ininterrompue et un tonnage de bombes et d'explosifs cinq fois supérieur à celui utilisé durant la seconde guerre mondiale.

61. Deuxièmement, les trois pays d'Indochine ont été les principales victimes des agressions entreprises par les Etats-Unis, la Chine, la Grande-Bretagne et la France, quatre membres permanents du Conseil de sécurité, qui assume la responsabilité essentielle du maintien de la paix mondiale et la sauvegarde de la souveraineté et de l'indépendance des peuples. Mais, en vue de mener à bien leur agression contre ces trois pays d'Indochine, les forces impérialistes et réactionnaires ont eu recours au procédé du voleur qui crie au vol, calomniant ces pays comme étant un instrument d'expansion du communisme et une menace à l'égard des Etats voisins.

62. Troisièmement, les pays d'Indochine sont les victimes d'un ennemi commun : l'impérialisme et la réaction. Les agresseurs ont envahi simultanément les territoires de ces trois pays, afin d'imposer leur domination sur l'ensemble de ceux-ci. Aussi, la solidarité dans le combat contre l'ennemi commun s'est-elle posée comme une nécessité pour les pays d'Indochine. Leurs forces armées ont toujours combattu côte à côte pour l'indépendance de chacun d'eux et celle de l'ensemble des trois pays. Elles n'ont jamais été hors des frontières de l'Indochine, et la solidarité entre les trois pays n'a jamais porté préjudice aux intérêts des Etats voisins. La solidarité mutuelle revêt une importance vitale pour les trois pays d'Indochine, tout comme dans le cas des pays arabes, des pays africains ou des Etats de première ligne en Afrique australe, etc. Les forces impérialistes et réactionnaires de l'extérieur se sont entendues pour utiliser les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), à l'exception de l'Indonésie, et leurs territoires contre les peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea. Ces forces ont cherché à diviser ces pays, invoquant fallacieusement la prétendue Fédération indochinoise, que les trois pays avaient déjà abandonnée au lendemain de la dissolution de l'Indochine française, en 1950, par la France.

63. Quatrièmement, l'aspiration à l'indépendance des trois peuples d'Indochine s'est mue en une force invincible. Au cours des 40 dernières années, ni les guerres successives les plus longues et les plus acharnées ni le blocus économique prolongé et les manœuvres d'isolation politique n'ont pu mettre à genoux les trois peuples d'Indochine; les agresseurs ont dû finalement accepter de prendre part à des conférences internationales mettant un terme à la guerre et reconnaissant l'indépendance et la souveraineté des trois pays. C'est là l'unique région du monde pour laquelle se sont tenues trois conférences internationales avec la participation des cinq puissances membres permanents du Conseil de sécurité, conférences qui se sont terminées par les seuls accords internationaux reconnaissant les droits nationaux des pays d'Indochine.

64. Cinquièmement, la lutte qui s'est déroulée en Asie du Sud-Est durant les quatre dernières décennies a conduit à la genèse de deux groupes de pays relevant de deux régimes socio-politiques différents, celui de l'ANASE et celui de l'Indochine. Dans le but de diviser pour régner, les pays impérialistes et réactionnaires ont dressé les Etats de l'ANASE contre ceux de l'Indochine. La paix et la stabilité en Asie du Sud-Est dépendent de la coexistence pacifique entre ces deux groupes de pays et de la fin de toute intervention étrangère dans cette région.

65. Sixièmement, au cours des 40 années écoulées, la majorité, au sein de l'Organisation des Nations Unies, a gardé le silence face aux guerres d'agression les plus prolongées et les plus brutales entreprises contre les pays d'Indochine. Et aujourd'hui la majorité à l'Organisation des Nations Unies se tient à nouveau du côté des forces expansionnistes, reconnaissant les polpotistes qui ont été coupables du génocide de 3 millions de Kampuchéens et qui, à présent, s'opposent à la renaissance du peuple kampuchéen. C'est précisément la raison pour laquelle le règlement des guerres d'Indochine — guerres les plus longues et les plus sanglantes du monde — s'est effectué en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies.

66. Si le prétendu problème du Kampuchea a traîné six années déjà sans pouvoir trouver une solution, c'est parce que l'on se refuse à aller au cœur de ce problème qui est la lutte des trois peuples d'Indochine pour la défense de leur indépendance et de leur souveraineté contre l'hégémonie et l'expansionnisme de leur voisin du nord. On soutient délibérément les agresseurs contre leurs victimes. C'est ainsi également que l'on soutient les polpotistes, qui ont massacré 3 millions de Kampuchéens, lancé des guerres d'agression contre leurs voisins et qui, maintenant, contrecarrent la renaissance du peuple kampuchéen.

67. Au cours des six dernières années, la République populaire du Kampuchea s'est affirmée comme réalité indéniable. Des fosses communes du régime polpotiste, le peuple kampuchéen est effectivement revenu à la vie et a restauré l'unité et la concorde nationales. Il a exercé et continue d'exercer son droit à l'autodétermination qui, pour lui, est surtout et avant tout le droit de vivre délivré des criminels polpotistes. Mais, sous prétexte de défendre le droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen, les impérialistes et les réactionnaires cherchent à lui imposer de nouveau la clique de Pol Pot.

68. Les forces volontaires vietnamiennes se sont rendues à trois reprises au Kampuchea pour combattre aux côtés du peuple kampuchéen contre l'ennemi commun. Elles se sont retirées du Kampuchea, la première fois en 1954, au terme de la guerre des colonialistes français; la seconde fois en 1975, après la guerre des Etats-Unis; elles le feront pour la troisième fois, lorsque la Chine aura mis fin à sa menace.

69. La République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam rejettent catégoriquement l'exigence d'un retrait unilatéral des volontaires vietnamiens, qui permettrait le retour du Pol Pot — en personne ou déguisé — au Kampuchea. La renaissance du peuple kampuchéen a permis que les forces volontaires vietnamiennes opèrent des retraits partiels annuels depuis 1982. Cela a mis en échec le dessein de ceux qui voulaient exiger le retrait immédiat des forces volontaires vietnamiennes afin de ramener des polpotistes au Kampuchea, ou d'obliger ces forces à s'y enliser indéfiniment, sans perspective de retrait possible.

70. Toutes les mesures militaires, économiques, politiques et diplomatiques entreprises par la Chine et l'ANASE à l'encontre des trois pays d'Indochine durant ces six dernières années se sont soldées par des échecs. Toutes les tentatives d'imposer une solution unilatérale au Kampuchea ont fait fiasco. Il ne reste qu'une seule voie : entamer le dialogue, examiner conjointement les propositions des deux parties et négocier sur un pied d'égalité et dans le respect des intérêts réciproques. Nous estimons que si les parties intéressées désirent vraiment régler leurs différends les conditions nécessaires sont mûres. Un tel développement serait conforme aux intérêts de tous les pays d'Asie du Sud-Est et aux résolutions sur l'Asie du Sud-Est adoptées par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, résolutions acceptées par les deux groupes de pays de l'ANASE et de l'Indochine.

71. Nous nous félicitons de tout effort visant à aider les deux groupes de pays à s'asseoir à la table de négociation pour trouver une solution qui respecte l'indépendance et la souveraineté de chaque partie et assure la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est.

72. Tant que certains persisteront à tenter d'imposer une solution visant à saper la renaissance du Kampuchea, à réinstaller les criminels polpotistes et à mettre en danger la sécurité du Laos et du Viet Nam, la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est continueront d'être sapées. Dans un tel contexte, étant donné l'essor de la République populaire du Kampuchea, les forces volontaires vietnamiennes poursuivront leurs retraits annuels. Dans cinq à dix années, le gros des forces volontaires vietnamiennes aura quitté le Kampuchea, et la République populaire du Kampuchea assumera elle-même sa propre défense. Alors le problème du Kampuchea se sera ainsi de lui-même résolu.

73. Ayant subi des siècles de domination et près d'un demi-siècle de guerre dévastatrice, le peuple vietnamien, plus que tout autre, aspire ardemment à vivre dans la paix. Nous souhaitons des rapports d'amitié avec tous les pays et, en premier lieu, avec les pays voisins. Nous sommes prêts à mettre de côté le passé et à regarder vers l'avenir dans nos rapports avec les pays qui, auparavant, ont infligé, ou à l'heure actuelle infligent encore, maux et peines à notre peuple.

74. La stabilité de la situation en Asie du Sud-Est dépend en premier lieu des rapports entre les deux groupes de pays de cette région, celui de l'ANASE et celui de l'Indochine. Il n'existe pas pour ces deux groupes de pays d'autre solution que de résoudre leurs différends par voie de négociations sur la base de l'égalité et du respect réciproque et sans intervention extérieure. Le peuple du Viet Nam ainsi que ceux du Laos et du Kampuchea font preuve d'un respect constant à l'égard de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande et désirent entretenir des rapports de bon voisinage avec le peuple thaïlandais. Toutefois, il faut souligner que l'obstacle principal à cet égard réside dans la politique hostile des milieux dirigeants thaïlandais qui, en collusion avec les réactionnaires étrangers, se servent des polpotistes pour contrecarrer la renaissance du peuple kampuchéen, soutiennent les activités subversives contre la République démocratique populaire lao et, tout particulièrement, continuent leur occupation des trois villages lao, ainsi que leur politique d'hostilité à l'égard du Viet Nam. Nous espérons que les autorités thaïlandaises prendront tôt conscience de cet état de choses, dans leur intérêt national, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la coexistence pacifique en Asie du Sud-Est. Nous exigeons que les autorités thaïlandaises cessent toute intervention dans les affaires intérieures du Kampuchea. La Thaïlande doit retirer immédiatement ses troupes des trois villages lao qu'elle occupe illégalement, leur retourner les civils lao qui ont été emmenés de force, payer des indemnités aux habitants de ces villages pour les pertes matérielles et humaines et rétablir la vie normale telle qu'elle existait dans ces villages avant le 6 juin 1984.

75. L'occupation des trois villages lao par la Thaïlande — alors que les différends existant depuis six ans déjà entre les pays de l'ANASE et ceux de

l'Indochine concernant la question du Kampuchea ne sont pas encore résolus mais pourraient peut-être être réglés prochainement — souligne d'autant plus la nécessité impérative de parvenir sans délai à des accords entre les pays de l'ANASE et ceux de l'Indochine sur la coexistence pacifique entre les pays de l'Asie du Sud-Est afin d'empêcher des situations explosives d'échapper au contrôle des deux parties.

76. Tout en consolidant et en renforçant sans cesse nos relations avec l'Union soviétique et les pays socialistes frères, nous désirons toujours rétablir nos rapports traditionnels d'amitié avec le peuple chinois. Nous sommes d'avis que la normalisation des rapports sino-vietnamiens et le rétablissement des relations amicales entre les deux peuples de Chine et du Viet Nam sont dans leur intérêt et constituent un facteur d'une extrême importance pour la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est.

77. Il faudra longtemps avant que puissent être surmontées les séquelles de la guerre d'agression que les gouvernements Johnson et Nixon ont menée contre le peuple vietnamien. Toutefois, celui-ci considère toujours le peuple américain comme un ami, car les peuples du Viet Nam et des Etats-Unis sont tous deux victimes de cette guerre. Si le Gouvernement des Etats-Unis est disposé de bonne foi à contribuer à la paix et à la sécurité en Asie du Sud-Est, ses efforts seront bienvenus. Nous réitérons une fois encore notre disposition à résoudre avec les Etats-Unis tous les problèmes qui intéressent nos deux pays, y compris la question des Américains portés disparus, celles des enfants américano-asiatiques, des criminels dans les camps de rééducation et d'autres encore.

78. Les rapports qui existent entre le Viet Nam et l'Union soviétique et les autres pays socialistes sont des rapports fraternels ayant subi l'épreuve du temps. L'Union soviétique est l'unique membre permanent du Conseil de sécurité à respecter l'indépendance du Viet Nam et à soutenir sans réserve sa lutte pour l'indépendance. Grâce à l'aide précieuse de l'Union soviétique, le Viet Nam a pu surmonter les plus grandes épreuves dans son œuvre de défense et d'édification nationales.

79. Les Etats-Unis, la Chine, le Japon et les pays de l'ANASE font grand tapage autour de la prétendue base militaire soviétique à Cam Ranh. Je tiens à déclarer nettement qu'à l'heure actuelle il n'existe pas de base militaire soviétique au Viet Nam mais que le Viet Nam a le droit d'accorder des facilités aux navires et aux avions soviétiques fréquentant les ports et les aérodromes vietnamiens. Ces navires et ces avions soviétiques ne menacent aucun autre pays. Par contraste, le territoire chinois, où stationne la plus grande armée du monde, ainsi que les vastes bases militaires des Etats-Unis aux Philippines, en Thaïlande, à Okinawa et, plus particulièrement, le porte-avions insubmersible des Etats-Unis au Japon constituent la seule et la plus grande menace à l'égard des pays d'Asie. Ces territoires et ces bases ont, en particulier, été utilisés dans les guerres d'agression contre le Viet Nam et les autres pays de l'Indochine. Le vacarme fait par la Chine, les Etats-Unis et les pays de l'ANASE autour de la prétendue base militaire soviétique au Viet Nam vise uniquement à masquer la lourde menace que représentent l'énorme machine de guerre de la Chine et les immenses bases militaires des Etats-Unis

en Asie. Si ces pays nourrissent une réelle inquiétude à l'égard de la présence des vaisseaux et des avions soviétiques au Viet Nam, pourquoi, dans ce cas, rejettent-ils la résolution de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés de 1983, appelant au retrait de toutes les forces armées étrangères hors de l'Asie du Sud-Est, et n'acceptent-ils pas l'établissement d'une zone de paix et de neutralité en Asie du Sud-Est, que les pays de l'ANASE eux-mêmes ont proposé dès 1971. Le Viet Nam approuve la conversion de l'Asie du Sud-Est en une zone de paix et de neutralité, comme le proposent la résolution de la septième conférence et les pays de l'ANASE.

80. M. SEMEDO (Guinée-Bissau)\* : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous manifester la satisfaction de ma délégation de voir un éminent fils d'Afrique présider la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. En vous portant à la présidence de cette session, la communauté internationale a voulu rendre hommage à votre pays, la Zambie, avec lequel la Guinée-Bissau entretient des relations d'amitié et de fraternité, pour son importante contribution au processus de décolonisation du continent africain et à la réalisation des idéaux de paix et de liberté chers à l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale a également voulu vous signifier son appréciation des hautes qualités qui vous distinguent et saluer l'action dynamique et inlassable du Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, de l'humaniste et du ferme défenseur des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies que vous êtes.

81. Je voudrais également exprimer à votre illustre prédécesseur, M. Jorge Illueca, la reconnaissance de mon pays pour le dévouement et l'engagement personnel dont il a fait preuve pendant son mandat.

82. Je saisis aussi cette occasion pour souhaiter au Brunéi Darussalam la bienvenue au sein de la grande famille des Nations Unies et plein succès dans la consolidation de son indépendance nationale et son développement économique et social.

83. C'est avec une particulière satisfaction que nous avons accueilli le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/39/1]. Le réalisme et la clairvoyance de M. Javier Pérez de Cuéllar, que nous avons eu l'occasion de souligner lors de sessions précédentes de l'Assemblée générale, se confirment de plus en plus par ses efforts persistants visant à améliorer le fonctionnement de l'Organisation et à renforcer son rôle dans la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, le développement et la coopération. Nous apprécions son analyse lucide de la situation mondiale, qui traduit les principales préoccupations de la communauté internationale, et nous souscrivons aux mesures préconisées en vue de remédier à la grave crise qui affecte les relations internationales.

84. Face à la complexité des problèmes auxquels l'humanité se trouve confrontée et à leur constante aggravation, il est regrettable de constater qu'une certaine morosité et un certain conformisme prévalent de plus en plus dans nos travaux. Cet état de fait

s'explique par le caractère structurel de nos problèmes et par le manque de volonté politique réelle dans la recherche de solutions justes et durables.

85. La tendance de plus en plus marquée à une cristallisation de nos débats autour des mêmes questions révèle en effet l'urgente nécessité de revoir notre conduite individuelle et collective et d'imprimer à nos actions communes le dynamisme et la motivation nécessaires. Il importe surtout d'éliminer l'esprit de confrontation, d'égoïsme, ainsi que l'intransigeance et les pressions diverses qui mettent en cause le bon fonctionnement et la raison d'être même de l'Organisation des Nations Unies.

86. Les nombreux échecs et déceptions enregistrés dans les efforts de l'Organisation en vue de construire un monde de paix, de justice et de progrès ne sont rien moins que le corollaire de nos propres contradictions et faiblesses. Cette constatation indique que les problèmes qui affectent l'humanité dans son ensemble ne peuvent être résolus que grâce à une approche globale et à une participation effective de tous les Etats. Tenter de se soustraire à cette réalité, ou l'ignorer, reviendrait à renier les principes contenus dans la Charte et à condamner l'Organisation des Nations Unies à des échecs répétés.

87. La conscience de ce fait explique les nombreuses tentatives des pays en développement en général, et du mouvement des pays non alignés en particulier, visant à susciter un dialogue constructif avec les pays nantis sur les problèmes du développement. En effet, malgré l'obstruction persistante de certains pays, ces efforts ont toujours été poursuivis. Les réunions de Quito, Carthagène et Mar del Plata, ainsi que la récente réunion de San José, au Costa Rica, entre des Etats de l'Amérique latine, les membres de la Communauté économique européenne, le Portugal et l'Espagne corroborent cette détermination.

88. Les indicateurs économiques, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, démontrent à l'évidence l'urgente nécessité de relancer les négociations globales.

89. Par dialogue Nord-Sud, nous n'entendons pas une concertation dont le but serait de satisfaire les desiderata d'un certain groupe de pays, celui des moins développés en l'occurrence. Il s'agit, au contraire, d'une action commune de la communauté internationale, menée dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, fondée sur une volonté univoque de mettre fin à l'insoutenable situation économique internationale actuelle. Cette action doit être orientée vers la création des conditions susceptibles d'assurer un développement équitable et équilibré qui réponde à la dialectique de l'interdépendance positive entre les nations. Il est urgent, à cet égard, que soient dûment prises en compte les propositions constructives présentées par les pays non alignés et par le Groupe des 77.

90. Les distorsions de l'actuel ordre économique et financier, auxquelles s'ajoutent les catastrophes naturelles qui affligent les populations des pays en développement, exigent des mesures immédiates et appropriées. Le fardeau de l'endettement extérieur, aggravé par les taux d'intérêt élevés, la baisse de la production et des exportations, la constante détérioration des termes de l'échange, la crise alimentaire et

\* L'orateur s'est exprimé en portugais. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

le manque de ressources permettant la mise en valeur de leurs potentialités économiques, placent aujourd'hui les pays en développement dans une situation dramatique, dont la persistance met en cause leurs réalisations dans divers domaines, compromet la satisfaction des droits légitimes de leurs peuples respectifs au bien-être social, à la santé et à l'éducation et diminue leur assurance dans le futur.

91. Les pays africains souffrent avec une acuité particulière des conséquences de l'actuelle crise économique mondiale ainsi que de la désertification qui frappe la plupart d'entre eux. Agressés par la sécheresse, les pays de la zone soudano-sahélienne, dont la Guinée-Bissau, assistent à l'avancée du désert, à la diminution de leurs potentialités agricoles et à la destruction du bétail, sans pour autant posséder les moyens nécessaires leur permettant de faire face à de telles situations.

92. La paupérisation de l'Afrique et du tiers monde en général atteint ainsi des proportions alarmantes qui hypothèquent les possibilités de survie de millions d'êtres humains tragiquement touchés par la faim et la maladie.

93. Cependant, rien ne justifie l'acceptation de la faim comme une fatalité de notre temps. L'absence de mesures adéquates visant à l'éradication de ce fléau ne peut se justifier non plus si l'on prend en compte l'existence d'énormes excédents alimentaires dans certains pays, dont l'utilisation rationnelle permettrait de sauver des millions de vies humaines.

94. Face à cette sombre et regrettable réalité, personne ne saurait nier la responsabilité historique qui incombe à nos interlocuteurs du Nord, indépendamment de leur système socio-politique et économique, de prendre une part active dans les efforts tendant à promouvoir la prospérité collective.

95. Nous espérons à ce propos que l'appel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture contribuera à une meilleure prise de conscience de ce drame et suscitera les mesures urgentes et concrètes que la situation impose.

96. La question de la paix, dont le lien avec le développement ne semble être perçu que théoriquement, constitue également une préoccupation constante de l'humanité.

97. Le désarmement général et complet, souvent présenté de manière erronée comme une question relevant de la compétence exclusive des grandes puissances militaires, est une des conditions essentielles au renforcement de la sécurité mondiale et à la création d'un climat favorable à l'instauration d'une paix globale véritable.

98. La conversion des gigantesques ressources actuellement utilisées à des fins militaires au service du progrès économique et social des pays en développement en particulier serait, à cet égard, un signe encourageant du choix de l'humanité de matérialiser sa profonde aspiration à la paix, au progrès et au bonheur par une action lucide, cohérente et bénéfique. Il s'agit, en réalité, d'un pas indispensable dans l'établissement du nouvel ordre international auquel nous aspirons tous.

99. La conjoncture internationale nous oblige encore une fois à exprimer notre profonde inquiétude face à la recrudescence de la violence, de l'instabilité et de l'insécurité dans diverses régions du monde.

100. La persistance et l'aggravation constante des foyers de tension au Moyen-Orient, en Afrique australe, en Amérique centrale et en Asie du Sud, ainsi que les faibles signes d'évolution positive de ces questions, suscitent des interrogations quant à notre capacité de contrôler les problèmes actuels et, à plus forte raison, ceux pouvant surgir dans le futur.

101. Ainsi, quoique inacceptable et ayant fait l'objet d'une condamnation unanime, l'attitude de l'Afrique du Sud et d'Israël n'a toujours pas fait l'objet de mesures efficaces de la part de la communauté internationale. L'arrogance de ces deux Etats et leur total mépris des principes et normes du droit international, des résolutions et décisions des différents organes de l'ONU et de toutes les initiatives prises au plan international ne peuvent s'expliquer que par l'important soutien que leur apportent leurs alliés économiques et militaires. La perpétuation de ces faits représente une menace à la paix et à la stabilité internationales et met en évidence la tendance de plus en plus accentuée de certains Etats de vouloir satisfaire uniquement leurs intérêts au détriment des droits des peuples.

102. Notre solidarité doit être plus que jamais manifeste à l'égard des peuples de l'Afrique du Sud, de la Namibie et de la Palestine, de même qu'à l'endroit des pays voisins des bastions de l'*apartheid* et du sionisme dans la défense de leur indépendance nationale et de leur intégrité territoriale.

103. Le soutien effectif de la communauté internationale aux mouvements de libération de l'Afrique australe, à l'ANC et à la SWAPO en particulier, doit avoir pour but l'affirmation décisive de leur juste lutte et la pleine réalisation des droits inaliénables des peuples de Namibie et d'Afrique du Sud à l'indépendance, au progrès et à la justice sociale.

104. L'application intégrale de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité demeure la voie la plus appropriée pour l'accession rapide et pacifique de la Namibie à l'indépendance. Les tentatives de lier l'indépendance de ce pays au retrait des forces cubaines d'Angola ne sont rien d'autre qu'une manœuvre dilatoire que l'ONU et la grande majorité de ses Membres ont rejetée sans appel.

105. Les prétendues réformes constitutionnelles et le semblant d'ouverture démocratique en Afrique du Sud ne peuvent être interprétés que comme une mesure insidieuse tendant à maquiller l'essence raciste du régime d'*apartheid*. Au demeurant, les véritables raisons de cette mise en scène sont bien évidentes. Elles visent en réalité à écarter davantage la majorité noire de la vie politique du pays, à accentuer la stratification raciale en suscitant des divisions au sein des communautés non blanches et à justifier le traitement inhumain infligé aux populations noires.

106. La Guinée-Bissau souscrit à la résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité rejetant la prétendue nouvelle constitution. Nous exprimons notre entière solidarité aux patriotes d'Afrique du Sud qui, avec courage et détermination, se sont opposés à cette nouvelle manœuvre du régime sud-africain, lançant ainsi un vibrant appel à la conscience universelle

pour que soient prises des mesures permettant l'éradication de l'odieux système d'*apartheid*.

107. La conférence extraordinaire au sommet des chefs d'Etat des pays africains d'expression officielle portugaise — l'Angola, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe —, réunie le 27 avril dernier à Maputo, a réaffirmé le soutien indéfectible de nos cinq pays à la lutte des peuples frères de la Namibie et de l'Afrique du Sud. La conférence a par ailleurs souligné qu'aussi longtemps qu'existera l'*apartheid*, principal facteur de tension et de déstabilisation dans la région, il ne saurait y avoir de paix véritable dans cette partie du continent africain.

108. La conférence a également salué le processus de négociation initié en Afrique australe et a réaffirmé sa solidarité avec les Etats de première ligne, la République populaire d'Angola et la République populaire du Mozambique, en particulier, dans leurs efforts pour sauvegarder leur indépendance nationale et leur intégrité territoriale.

109. La Guinée-Bissau, consciente de ses responsabilités dans la libération totale du continent africain de toutes formes de domination et d'oppression, et s'inspirant du principe du règlement pacifique des différends entre Etats, appuie toute initiative qui tienne compte des intérêts bien compris des peuples namibien et sud-africain et qui vise à instaurer la paix et la stabilité en Afrique australe.

110. Au Moyen-Orient, il est évident qu'aussi longtemps que la question palestinienne ne sera pas résolue dans le sens du plein exercice, par le peuple palestinien, de ses droits nationaux légitimes à créer un Etat souverain et indépendant et aussi longtemps qu'Israël persistera à occuper illégalement les territoires arabes, toute possibilité réelle de paix dans la région sera écartée.

111. La gravité et la complexité de la situation explosive qui prévaut dans cette partie du monde justifient pleinement la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties concernées, incluant, évidemment, l'OLP, unique représentant authentique du peuple palestinien.

112. Bien que nous ayons atteint des résultats notables dans le processus de décolonisation, dans la voie tracée par l'historique résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, force est de reconnaître que cette question demeure d'actualité. Sur le continent africain notamment, certains territoires sont encore soumis à la domination étrangère, malgré les efforts réitérés de la communauté internationale en vue de leur libération.

113. A ce propos, la situation qui prévaut au nord-ouest africain, où persiste un dangereux foyer de tension et de conflit, nous préoccupe particulièrement. Nous regrettons que les résolutions sur la question du Sahara occidental, adoptées à la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et le gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abeba du 6 au 12 juin 1983<sup>3</sup>, et par la trente-huitième session de l'Assemblée générale [résolution 38/40], et qui préconisent notamment des négociations directes entre le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO<sup>4</sup>, n'aient pas encore été mises en

application. Pourtant, l'application desdites résolutions constituerait, certes, un facteur d'importance primordiale non seulement dans l'instauration de la paix dans la région mais aussi dans la création des prémisses nécessaires au renforcement de l'unité des peuples concernés, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi qu'à l'avènement du Grand Maghreb.

114. Nous réaffirmons notre soutien continu à la République arabe sahraouie démocratique et au Front POLISARIO dans sa juste lutte pour l'indépendance du Sahara occidental.

115. La situation au Tchad nous préoccupe également. A ce sujet, nous demeurons convaincus que la résolution du problème tchadien doit être obtenue sur le plan interne et sans ingérence extérieure. C'est pourquoi nous espérons que les récents événements au Tchad favoriseront un règlement conforme aux résolutions de l'OUA, en sauvegardant les intérêts supérieurs du peuple tchadien.

116. Nous ne saurions aborder avec cohérence le dossier de la décolonisation et invoquer le droit de chaque peuple de déterminer librement son destin sans nous référer à la question du Timor oriental. La répression et le massacre du peuple maubère sont des faits qu'aucun membre de la communauté internationale, quels que soient son système socio-politique et son option idéologique, ne peut se permettre d'ignorer. La solution définitive de cette question présuppose la reconnaissance du droit inaliénable du peuple du Timor oriental à l'autodétermination et à l'indépendance et requiert la conduite de négociations entre toutes les parties concernées, à savoir le FRETILIN<sup>5</sup>, l'Indonésie et le Portugal en sa qualité de puissance administrante légale.

117. Nous pensons qu'il faut donner suite aux mesures prises par le représentant du Secrétaire général pour essayer de trouver les conditions nécessaires à une solution juste et définitive de ce problème. Ces mesures doivent bénéficier de l'appui des parties intéressées ainsi que de toute la communauté internationale.

118. Mon pays soutient le projet de réunification pacifique et indépendante de la Corée et salue les efforts déployés en vue de satisfaire cette aspiration légitime du peuple coréen.

119. La sauvegarde de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et du caractère non aligné de Chypre mérite également notre appui total. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général en vue de la réalisation de ces objectifs.

120. La persistance des tensions en Asie du Sud, en Amérique centrale et dans les Caraïbes ne permet pas d'augurer une solution durable et le retour à la paix et à la stabilité aussi longtemps que les droits légitimes de tous les Etats de ces régions à la libre conduite de leur destin et au libre choix de leur système économique, social et politique ne seront pas respectés.

121. L'action du Groupe de Contadora en vue de l'établissement d'un climat de paix et d'entente en Amérique centrale, à travers le dialogue et la concertation, mérite nos encouragements. Nous pensons que tous les pays de la région — le Nicaragua en particulier — doivent pouvoir, à l'abri de toute ingérence

extérieure, résoudre leurs problèmes internes et créer les conditions nécessaires à la paix et à leur développement respectif.

122. Mon pays est de plus en plus préoccupé par la situation dramatique qui prévaut dans le Golfe comme conséquence de la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Nous exhortons encore une fois ces deux pays, membres de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés à opter pour la voie de la négociation, unique moyen susceptible de sauvegarder les intérêts supérieurs des peuples iranien et iraquien et de leur assurer la paix dont ils ont tant besoin pour la réalisation du progrès à l'intérieur de leurs frontières respectives.

123. La Guinée-Bissau a assisté, ces dernières années, à l'apparition du phénomène de la sécheresse, à une diminution de la production agricole et à une baisse des exportations. La détérioration des conditions climatiques, alliées aux effets dévastateurs de la crise économique mondiale, constitue l'une des principales préoccupations du peuple et du Gouvernement de la Guinée-Bissau. C'est pourquoi notre gouvernement déploie des efforts en vue de stimuler la production agricole, grâce, notamment, à l'adéquation des secteurs d'appui à la production, dont le commerce et les infrastructures de transport et de stockage des produits, afin de garantir l'autosuffisance alimentaire et l'augmentation des exportations.

124. La mise en application du premier plan national de développement répond ainsi à la préoccupation de notre pays de structurer l'économie en l'adaptant aux exigences du processus de développement économique et social. C'est dans ce cadre que nous avons, cette année, avec l'assistance du PNUD, organisé une table ronde à laquelle ont participé les principaux partenaires économiques de la Guinée-Bissau. La concrétisation rapide des conclusions auxquelles cette réunion a abouti favorisera la mise en œuvre des mesures nécessaires à la stabilisation et à la relance de notre économie.

125. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier, au nom de mon gouvernement, tous les pays et les organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour leur participation à cette table ronde et pour la volonté manifeste ainsi démontrée de développer une coopération fructueuse avec la Guinée-Bissau.

126. A la veille de la commémoration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous estimons légitime, malgré les difficultés et les faiblesses de l'Organisation, de nous réjouir de ses réalisations. Mais il reste certain que les objectifs à atteindre sont multiples et les responsabilités de l'Organisation de plus en plus lourdes.

127. Nous sommes convaincus que la matérialisation des espoirs des peuples que nous représentons ici est à la portée des ressources humaines et des immenses richesses de notre planète.

128. Le génie créateur de l'homme, judicieusement utilisé à des fins pacifiques, peut contribuer à l'élimination de la misère, de la faim, de la maladie et de l'injustice, et à la promotion de la prospérité collective que nous appelons de tous nos vœux. Nos Etats ont le devoir et la responsabilité d'œuvrer à la paix dans le monde et à la mobilisation des ressources dispo-

nibles pour la réalisation des objectifs de développement à l'échelle mondiale. Nos efforts doivent être collectifs et doivent converger vers une meilleure compréhension entre nos nations; ils doivent contribuer à dissiper la méfiance et les tensions pour permettre la consolidation des bases d'une coopération globale qui serve les intérêts bien compris de toute l'humanité.

129. M. TULL (Barbade) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens à joindre mes félicitations à celles qui vous ont déjà été présentées alors que vous entamez votre mandat à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous admirons vos qualités remarquables, votre talent diplomatique bien connu, votre vaste expérience, mais en outre mon pays a toujours entretenu les relations les plus cordiales avec le pays que vous avez l'honneur de représenter. Qu'il me soit permis d'ajouter, Monsieur le Président, que, en votre qualité d'ancien Haut Commissaire de la Zambie auprès de la Barbade, vous avez joué un rôle majeur dans le renforcement de ces relations étroites. En raison de ces liens qui unissent, par l'histoire et la culture, l'Afrique et les Antilles, le peuple de la Barbade peut revendiquer l'honneur indirect de vous considérer comme sien, ce qu'il fait du reste.

130. Je voudrais également féliciter le Président sortant de l'Assemblée générale, M. Jorge Illueca, du Panama, qui a su si habilement régler les problèmes critiques qui ont retenu l'attention de l'Assemblée au cours de la trente-huitième session.

131. La Barbade tient à accueillir chaleureusement le Brunéi Darussalam alors qu'il entre dans la famille des Nations Unies. Je suis certain que les caractéristiques communes qui nous unissent en tant que petits Etats insulaires seront la base d'une association fructueuse dans la réalisation des buts de l'Organisation des Nations Unies.

132. Depuis la dernière fois où j'ai eu l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée, nous n'avons pas fait de grands progrès dans la solution des problèmes critiques et parfois écrasants qui assaillent l'humanité. En vérité, il serait pardonnable de céder au cynisme et au désespoir devant les rapports quotidiens concernant la faim, les combats, les désastres économiques et la chronique interminable des violations des droits de l'homme qui sont de plus en plus effrayants.

133. Pour nous, habitants des Caraïbes anglophones, les événements qui ont commencé le 19 octobre de l'année dernière avec le renversement sanglant du Gouvernement de la Grenade, constituent le fait le plus traumatisant qui ait jamais marqué la récente histoire politique de notre région. Après toutes ces années de lutte pour notre émancipation politique interne, suivie de la lutte pour notre indépendance, la pratique de la démocratie électorale s'est enracinée dans l'inconscient de notre peuple. Un gouvernement de représentants dûment élus par le peuple est quelque chose qui va de soi et qui fait partie de notre réalité politique. Tout renversement d'un tel système, toute imposition de la force à un peuple dans n'importe quelle partie de notre région — un peuple qui bien souvent est frère de sang — nous atteint instantanément au plus profond de notre sécurité. En dépit des divisions constitutionnelles de

forme entre les entités des Caraïbes anglophones, fondamentalement, nous ne sommes qu'un peuple. Les événements de la Grenade nous l'ont fait comprendre de façon nouvelle et effrayante. Malheureusement, dans un monde qui est devenu insensible aux changements de gouvernements par coups d'Etats et qui agit de plus en plus comme si la démocratie était un luxe réservé à quelques privilégiés, ce rapport spécial n'est généralement pas compris.

134. Heureusement, dans toutes les Caraïbes, on comprend de plus en plus que le temps des récriminations est passé. Le processus de reconstruction, tant sur le plan économique que politique, a été entrepris à la Grenade, et bientôt, sous l'œil observateur de la communauté internationale, le peuple de la Grenade va procéder à des élections libres et ouvertes.

135. Cela semble être une règle bien triste mais inexorable de l'histoire qu'un grand changement est généralement accompagné de chocs puissants qui le déclenchent. Le choc de la tragédie de la Grenade sera peut-être salutaire pour peu qu'il incite la communauté internationale à reconnaître qu'elle a des devoirs particuliers envers les petits Etats qui en font partie. C'est un devoir qui découle presque naturellement de la nature même de la société internationale. L'intégrité des petits Etats est avant tout l'affaire de ces Etats eux-mêmes, sans quoi le concept de souveraineté nationale n'aurait pas de sens. Mais pour la santé même de la communauté internationale et celle de l'Organisation, il est indispensable que les difficultés spéciales que rencontrent les petits Etats figurent en bonne place à l'ordre du jour des délibérations internationales. Un ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a dit avec éloquence que l'Organisation est avant tout celle des petits et des faibles. On a beaucoup honoré cette notion en paroles, mais il est vrai que l'Organisation n'a jamais été à même de secouer son mécanisme de plus en plus encombrant pour se mettre dans une position propre à faire face aux réalités du triste sort de nombre de petits Etats Membres. Cela rappelle la triste image d'un grand navire incapable de changer de cap assez rapidement ou assez sûrement pour sauver un homme tombé à la mer.

136. De plus en plus, il est évident que la communauté internationale doit se préparer du point de vue pratique et du point de vue constitutionnel à défendre la souveraineté et l'intégrité de ses membres les plus petits. Les solutions de rechange ne sont pas rassurantes : si, en temps de trouble, les petits Etats ne peuvent pas compter sur l'appui désintéressé de l'Organisation, nous risquons fort de les voir tomber dans les griffes de ceux dont les intérêts et la puissance sont par définition hostiles à la floraison de la diversité et de l'indépendance parmi les Etats.

137. Ce n'est pas seulement sur le front politique que les petits Etats sont exposés à des menaces concernant leur sécurité. La politique des Etats puissants, qui équivaut à une coercition économique, peut facilement bouleverser l'équilibre fragile des économies ouvertes et de faible volume. Je n'ai pas besoin de dire que le bouleversement de la sécurité économique entraîne tôt ou tard l'instabilité politique.

138. Heureusement, au cours des dernières années, on a reconnu de plus en plus les difficultés spéciales auxquelles les petits Etats ont à faire face. Les pro-

blèmes particuliers aux petits Etats insulaires, que la Barbade connaît fort bien, ont également retenu l'attention non seulement des Nations Unies, par le truchement de la CNUCED, mais également du Mouvement des pays non alignés. Il faut espérer que certains de ces travaux porteront leurs fruits et qu'ils seront présentés à l'Assemblée générale afin que la communauté internationale puisse mieux prendre conscience non seulement des problèmes, mais aussi des solutions qui pourraient permettre à ces pays géographiquement désavantagés de sortir de ce dilemme.

139. Jusqu'à une époque toute récente, cependant, ce problème a été examiné surtout d'un point de vue économique. Il faut citer une exception notable, à savoir le travail des Nations Unies en ce qui concerne les mercenaires. Consciente de sa propre vulnérabilité face aux attaques mercenaires, la Barbade n'a cessé de demander l'adoption de résolutions et de conventions visant à interdire le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires.

140. Nous avons vivement été encouragés par le fait que le Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires a enfin pu se mettre d'accord sur une "base consolidée de négociation" qui devra présider aux négociations futures. Nous sommes assez optimistes pour y voir la preuve que les membres du Comité sont prêts à travailler sérieusement au cours des futures sessions en vue d'élaborer le plus tôt possible une convention dont nous avons tant besoin. La Barbade est prête à continuer d'apporter sa contribution à cette fin.

141. Il est évident que la notion originelle d'un Etat nation, responsable et capable d'assurer totalement sa propre défense, ne s'applique plus au monde d'aujourd'hui. L'Organisation des Nations Unies n'est pas non plus équipée sous sa forme actuelle pour remplir ce rôle. Comme le Premier Ministre de la Suède, Olof Palme, président de la Commission indépendante sur les questions de désarmement et de sécurité, l'indique dans son rapport, "Sécurité commune"<sup>6</sup>, le rôle actuel des Nations Unies en matière de sécurité se limite à celui du maintien de la paix. Le rapport souligne les insuffisances des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et fait observer que ces opérations "ne peuvent être lancées que lorsqu'un conflit a déjà éclaté", et "qu'avec le consentement... des parties belligérantes", et nécessitent "un mandat du Conseil de sécurité, qui peut se faire attendre en cas de désaccord politique entre ses membres permanents"... En somme, le mécanisme de maintien de la paix tel qu'on le conçoit aujourd'hui n'a guère de pouvoir de dissuasion.

142. Tant que le mécanisme international nécessaire ne sera pas mis en place pour sauvegarder leur sécurité, le sentiment de vulnérabilité qu'éprouvent les petits Etats ne fera qu'augmenter. Il faut donc que l'Organisation s'attaque rapidement à cette tâche.

143. La sécurité économique va de pair avec la sécurité politique. En vérité, la sécurité des petits Etats ne peut être considérée isolément de leurs problèmes économiques particuliers. Parce qu'ils sont pris dans les courants et les fluctuations de la situation économique mondiale, l'extrême fragilité de ces petits Etats

apparaît au grand jour. C'est dans ces Etats que les effets d'un déclin économique soudain de l'économie internationale sont ressentis avec le plus d'acuité et ils sont les derniers à profiter de tout regain pouvant intervenir.

144. Dans ce contexte, nous demandons instamment une fois de plus à la communauté internationale, en particulier aux pays développés, de donner la preuve substantielle de leurs engagements réitérés à l'égard du développement des nations économiquement désavantagées. On voit de plus en plus que leur propre prospérité est liée de façon inextricable à la viabilité du monde en développement.

145. Nous prenons note de la Déclaration économique, publiée lors de la dixième Réunion économique au sommet des pays occidentaux industrialisés, qui s'est tenue à Londres du 7 au 9 juin 1984 [A/39/304, annexe]. Dans ce document, on reconnaît les pressions économiques que subit le monde en développement et le rôle vital que les pays industrialisés doivent jouer pour promouvoir la croissance économique du tiers monde.

146. Voilà de belles paroles, mais ce qu'il nous faut, c'est une action, une action rapide et fructueuse. Nous sommes convaincus qu'une restructuration de l'ordre économique international est absolument nécessaire si l'on veut que le tiers monde atteigne un niveau acceptable de prospérité. Il est évident également que ce processus conçu dans l'intérêt des pays en développement exige une contribution importante de leur part. Dans ce contexte, nous réitérons notre appui aux négociations globales auxquelles doivent participer pleinement et de façon significative les pays en développement.

147. Il faut déployer des efforts constants et véritables pour inverser les tendances protectionnistes qui se manifestent dans le commerce international et qui étouffent en fait les efforts faits par les pays en développement pour créer les liens essentiels à leur croissance autonome. Par ailleurs, la communauté internationale doit être prête à fournir des ressources plus importantes aux pays en développement pour les aider à procéder aux ajustements structurels nécessaires de leurs économies. Parallèlement, il faut trouver le moyen d'alléger le fardeau de la dette de ces pays et commencer le remaniement tant attendu du système financier international.

148. Mon gouvernement estime que le problème de la dette est l'une des questions les plus cruciales et les plus urgentes de l'ordre du jour international. Si l'on ne prend pas rapidement conscience de la nécessité de rééchelonner les dettes à court terme et de proroger leur remboursement, il sera difficile de voir comment une relance réelle et globale peut intervenir.

149. Par ailleurs, il faut reconnaître qu'il est urgent de restructurer le système monétaire international. L'instabilité endémique du système, avec les fluctuations fantasmagiques des taux de change, constitue un réel obstacle au progrès économique du monde en développement.

150. En ce qui concerne les questions politiques internationales, il faut accorder une grande priorité à la question de Namibie, qui continue d'échapper à toute solution. L'Organisation mondiale se trouve dans l'impossibilité de mettre fin à l'occupation illé-

gale de la Namibie par l'Afrique du Sud. En 1978, on était optimiste au sujet du règlement de la question de Namibie lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 (1978). Pourtant, depuis lors, on n'a guère enregistré de progrès, et l'Afrique du Sud continue de consolider son emprise sur le territoire et d'exploiter et de piller ses ressources naturelles. Récemment, le régime raciste de l'Afrique du Sud a continué d'entraver tous les espoirs de progrès dans la voie de l'indépendance de la Namibie en refusant obstinément de faire des efforts sincères ou sérieux afin de parvenir à un arrangement avec la SWAPO et les Etats de première ligne qui cherchent, par des efforts sincères, à aboutir à une solution acceptable.

151. La Barbade doit une fois encore condamner sans réserve l'Afrique du Sud pour son refus de respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la Namibie. Nous rejetons catégoriquement tous les efforts visant à lier l'indépendance de la Namibie à des considérations étrangères à ce problème. Toute exigence de ce genre ne constitue qu'une tactique dilatoire et de diversion.

152. Je voudrais réaffirmer ici la volonté inébranlable du Gouvernement de la Barbade de soutenir la lutte visant à libérer la majorité noire de l'Afrique du Sud du joug de l'*apartheid*. Les réformes constitutionnelles récentes ne sont que des manœuvres de pure forme, car elles méconnaissent le problème fondamental de l'Afrique du Sud, à savoir la répression systématique et acceptée du point de vue constitutionnel de la majorité noire et métisse dans son propre pays. Le boycottage des urnes par la majorité écrasante de la population indienne et métisse d'Afrique du Sud a bien montré la farce que sont véritablement les élections qui se sont déroulées récemment en Afrique du Sud. Mon gouvernement s'engage à nouveau à n'épargner aucun effort tant que le fléau de l'*apartheid* n'aura pas été jeté définitivement et irrévocablement au rebut de l'histoire.

153. Le conflit du Moyen-Orient continue d'occuper l'avant-scène parmi les nombreux conflits qui font rage dans le monde.

154. Le Gouvernement de la Barbade est toujours persuadé que la solution de la question de Palestine est essentielle si l'on veut voir régner la paix au Moyen-Orient. De même que l'Etat d'Israël a le droit d'exister dans des frontières sûres et reconnues, de même Israël doit reconnaître le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'existence en temps qu'Etat souverain et indépendant dans des frontières sûres.

155. A cet égard, je voudrais réitérer l'appui de mon pays aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui constituent un point de départ essentiel dans la recherche d'un règlement négocié du problème du Moyen-Orient.

156. La Barbade considère avec une profonde inquiétude les événements qui se sont produits récemment dans la région troublée du Moyen-Orient — je veux parler de la pose de mines sur les voies navigables de la mer Rouge. Cela non seulement a bouleversé la navigation dans la région, mais aurait pu aussi causer la mort de nombreux innocents. Des actes de terrorisme aussi aveugles encouragent des mesures

de représaille encore plus extrêmes et, à la longue, sont voués à l'échec.

157. C'est avec un optimisme prudent que nous assistons aux premiers progrès qui ont été enregistrés au Liban dans la voie du rétablissement de la paix dans ce pays martyr. La formation, au début de l'année, d'un gouvernement d'unité nationale comprenant des représentants des communautés chrétienne, musulmane et druze est un événement positif et bienvenu. Il y a certaines indications que le retrait de forces militaires étrangères pourra bientôt commencer; de là notre optimisme prudent.

158. Les perspectives de paix dans une autre partie du Moyen-Orient s'avèrent beaucoup moins prometteuses. Nous devons tous déplorer la perte des vies humaines et le gaspillage de ressources engendrés par le conflit entre l'Iran et l'Iraq, qui en est maintenant à sa cinquième année. Nous nous associons à tous ceux qui invitent les deux gouvernements à déclarer un cessez-le-feu et à entamer des négociations pour régler leur différend qui menace de plus en plus gravement la paix et la sécurité internationales.

159. Plus près de chez nous, la situation en Amérique centrale reste l'objet de l'attention internationale. Nous sommes persuadés que les inégalités sociales et économiques profondément enracinées sont à la base du conflit en Amérique centrale et qu'il faut y remédier de façon urgente.

160. Mon gouvernement est donc consterné devant l'accroissement massif des capacités militaires de la région, ce qui est non seulement dangereux en soi mais représente un détournement dramatique de fonds si nécessaires pour le développement économique et social. Dans ce contexte, je répète que nous appuyons fermement les efforts qui déploie le Groupe de Contadora dans la recherche d'un règlement négocié et pacifique de ce conflit.

161. Ailleurs, il semble que nous nous heurtions à une impasse après l'autre. C'est le cas de l'Afghanistan, du Kampuchea et de la Corée. Cependant, en ce qui concerne la Corée, il y a certains signes qu'une possibilité de solution pacifique existe et nous nous en félicitons. Nous exhortons les deux parties à saisir l'occasion et à rechercher une voie créative et constructive vers la paix.

162. Dans le cadre de l'intensification du conflit global et du besoin de sécurité des petits Etats, il serait bon ici de parler de la course aux armements et du désarmement.

163. L'impasse des pourparlers de Genève sur la réduction des armes stratégiques a été un sujet de profonde déception. Il appartient aux deux plus grandes puissances de maintenir l'équilibre fragile de la paix mondiale. Elles ont donc le devoir solennel d'abandonner toute intransigeance et de rechercher un accord viable dans un esprit de compromis. Rien n'assombrit autant le monde que la crainte d'une guerre nucléaire. Ceux qui détiennent les clefs de l'holocauste final ont, à l'égard de l'humanité, le devoir absolu de réduire leurs divergences et de maintenir en permanence le dialogue d'une façon ouverte.

164. A cet égard, les statistiques concernant les dépenses militaires sont extrêmement décourageantes. Il est particulièrement consternant de voir de petites nations en développement consacrer des

sommes considérables à leurs budgets militaires alors que la pauvreté, la faim et le chômage y sont endémiques. Ce phénomène souligne le bien-fondé de ce que j'ai dit auparavant concernant la nécessité d'un mécanisme international efficace pour assurer la sécurité des petits Etats. En effet, lorsque des nations sont ou se sentent menacées dans leur sécurité nationale, elles ne peuvent se consacrer pleinement à leur développement économique et à leur progrès social.

165. Il est inutile de dire que si une fraction des ressources consacrées aux dépenses en armements était détournée vers le développement économique et social, la majorité démunie de notre planète pourrait enfin parvenir à une vie meilleure. En outre, tant que le monde dans son ensemble et les superpuissances en particulier ne seront pas disposés à donner des preuves tangibles de leur volonté de parvenir au désarmement et de mettre un terme à la course aux armements, la menace d'une catastrophe soudaine continuera de peser au-dessus de nos têtes comme l'épée de Damoclès.

166. L'une des responsabilités les plus importantes pour l'année à venir sera de préparer la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La Barbade considère que cette célébration est de la plus haute importance, au-delà des formalités protocolaires ou cérémoniales. Cet anniversaire fournira à la communauté internationale l'occasion d'évaluer, puis d'améliorer, le fonctionnement du système international actuel afin qu'il puisse répondre aux réalités du monde d'aujourd'hui.

167. La Charte des Nations Unies a été conçue à un moment particulier de l'histoire, dans des circonstances particulières, pour atteindre des objectifs particuliers. Sans aucun doute, le système international a connu de grands succès dans les domaines humanitaire et social, sur le plan de la santé, de l'enseignement, de l'agriculture et des secours d'urgence et en ce qui concerne les intérêts des travailleurs et la protection des réfugiés. Malgré cela, le système des Nations Unies est trop fréquemment l'objet de critiques.

168. Cet état de cause est dû bien souvent au fait que, dans les domaines politique et économique, le système international n'est pas en mesure de fonctionner au maximum de sa capacité. On accorde une plus haute priorité à des notions étroites d'intérêt national qu'à la paix et à la sécurité de l'humanité; les gouvernements de certains pays s'acharnent tellement à imposer leurs valeurs aux gouvernements de pays plus petits et plus faibles qu'ils ne voient pas que les intérêts à long terme de tous les pays et de tous les peuples dépendent d'un effort de coopération international. Certaines institutions des Nations Unies se trouvent privées de ressources et sont donc dans l'incapacité d'obtenir des résultats, alors qu'elles essaient de remplir leur mandat en exécutant les programmes nécessaires pour que la majorité de l'humanité puisse parvenir au niveau de vie minimal établi par la communauté internationale elle-même.

169. La Charte a été rédigée dans l'hypothèse que les grandes puissances agirait de concert pour sauvegarder la paix et la sécurité dans le monde. Cette notion est apparue à la suite de la seconde guerre mondiale, lorsque l'horreur et la dévastation qui régnaient alors ont stimulé l'instauration d'une nouvelle solida-

rité internationale capable de nous préserver à jamais du fléau de la guerre.

170. Les événements qui se sont produits depuis la seconde guerre mondiale ont créé une atmosphère complètement différente sur la scène internationale, et il est maintenant devenu pratiquement impossible pour les grandes puissances d'agir de concert. Mon gouvernement pense que le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies fournirait une excellente occasion pour passer en revue la façon dont fonctionne l'Organisation et pour déterminer les mesures pratiques que l'on pourrait prendre pour en faire un instrument plus flexible et plus apte à traiter des réalités actuelles. Il serait peut-être approprié d'avoir une session extraordinaire de l'Assemblée générale dont le seul point de l'ordre du jour serait celui-là, et l'Assemblée pourrait souhaiter, à la présente session, que l'on entreprenne des préparatifs à cette fin.

171. Quelles que soient les réserves que j'ai pu exprimer, je me vois obligé de conclure ma déclaration devant cette assemblée en réitérant la foi de mon gouvernement en cette grande organisation. Si les problèmes du monde étaient simples, nous n'aurions pas besoin de l'Organisation des Nations Unies. Hélas, ce n'est pas le cas. A l'épicentre des difficultés qui assaillent la communauté internationale se trouve un problème aussi facile à identifier qu'il est difficile à résoudre, le problème des idéologies, des méthodes qui président à notre vision du monde et de son histoire. Comme nous le savons tous, il n'y a ni potion magique, ni technique, ni électrothérapie qui puisse soudain faire surgir une vision du monde que nous puissions tous accepter joyeusement. D'ailleurs, nous savons parfaitement que, dans un monde nucléaire, nous n'avons pas d'autre choix que de rechercher, au sens le plus littéral de l'expression, un *modus vivendi*.

172. Dans cette recherche, l'Organisation des Nations Unies est le meilleur système que nous ayons pu créer jusqu'à présent. C'est le dépositaire de nos plus chers espoirs, l'expression de notre idéal le plus élevé. Son universalité incarne la promesse selon laquelle, avec de la persévérance et de l'imagination, la communauté des Etats peut encore réussir à échapper à l'affrontement et au conflit pour entrer dans une ère de compromis et de conciliation. Maintenons-nous fermement sur cette voie.

173. M. ROGERS (Belize) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, nous sommes vraiment heureux d'arriver à la fin de la quatrième décennie de la vie de l'Organisation des Nations Unies sous la présidence éminente d'un homme tel que vous, personnalité importante et expérimentée, étroitement identifiée avec son pays, la Zambie, son continent, l'Afrique, et le monde entier. Je suis particulièrement heureux de vous féliciter, Monsieur le Président, au nom du Belize et à titre personnel, à l'occasion de votre élection à la tête des délibérations de cette assemblée.

174. Vous avez pris la suite d'un autre grand ami du Belize, le président Jorge Illueca, du Panama, qui a dirigé les travaux de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, dont l'ordre du jour difficile et parfois si chargé en fera aux yeux de la postérité l'un des hommes d'Etat éminents de l'Amérique latine.

175. Nos deux nations sont le résultat des idéaux énoncés dans la décision si importante contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, de 1960, qui est un témoignage du pouvoir inhérent de l'Organisation des Nations Unies de transformer le monde.

176. Le fait qu'une telle promesse n'ait pas encore été pleinement réalisée indique l'absence d'engagement moral et politique chez ceux qui détiennent l'autorité et l'influence nécessaires pour faire bénéficier leur propre peuple des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies dans l'intérêt de tous les peuples.

177. Nous nous félicitons de l'admission du Brunéi Darussalam en tant que 159<sup>e</sup> Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies et tenons à l'assurer de notre amitié et de notre coopération.

178. Le Belize entame sa quatrième année de vie indépendante en tant que démocratie fonctionnant en Amérique centrale et dans la région des Caraïbes. En ce moment, le peuple du Belize est sur le point de procéder à des élections municipales et nationales, en vertu des dispositions d'une constitution qui garantit le suffrage universel des adultes à tous les citoyens âgés de 18 ans et plus.

179. Dans une région du monde où la violence et les troubles civils semblent endémiques, où les droits de l'homme et les valeurs humaines sont souvent hypothéqués au profit d'un avantage politique ou d'un élan idéologique, je suis fier de parler au nom d'une nation qui ne compte aucun prisonnier politique, qui reconnaît que les hommes et les institutions ne peuvent rester libres que lorsque la liberté se fonde sur le respect des valeurs morales et spirituelles et sur le règne du droit.

180. Notre politique en matière de gouvernement se fonde sur les principes de la justice sociale. Ces principes nous permettent de faire fonctionner le système économique de façon telle que les ressources matérielles de la communauté sont réparties pour servir l'intérêt commun et assurer des moyens de subsistance suffisants pour tous; la main-d'œuvre n'est ni exploitée ni forcée par nécessité économique à travailler dans des conditions inhumaines; chacun a la possibilité de progresser conformément à ses mérites, ses capacités et son intégrité.

181. Nous reconnaissons toutefois qu'il n'est pas facile de respecter ces nobles principes dans des circonstances politiques et économiques difficiles. Nous devons lutter quotidiennement pour garder intacts et sûres notre liberté, notre indépendance et notre souveraineté. Une nation qui n'a que trois ans d'âge est une nation dans l'enfance. Nous avons besoin de l'aide et de la compréhension de nations plus mûres, notamment de celles pour lesquelles la paix et la stabilité de notre région sont une préoccupation, si nous voulons tenir nos promesses et faire en sorte que notre peuple puisse cueillir les fruits de l'indépendance et que notre nation continue d'être libre et indépendante, souveraine sur l'ensemble de son territoire.

182. En tant que jeune nation, nous souhaitons vivre en paix et en coopération harmonieuse avec tous nos voisins. Nous chérissons l'exemple de bon voisinage qui marque les relations entre le Belize et le Mexique, notre plus grand voisin au nord, avec lequel

nous partageons des frontières terrestres et maritimes. Nous chérissons également les relations de confiance et d'entente qui se sont développées au cours des ans avec les nations de la communauté des Caraïbes qui partagent avec nous une histoire, une culture, une langue et une expérience communes.

183. L'amitié des nations d'Amérique centrale, avec lesquelles nous partageons une géographie commune, des aspirations communes et une destinée commune, nous a enrichis. Nous les remercions de cette amitié, de leur appui et de leur coopération. En retour, nous leur demandons de reconnaître notre droit divin de décider de notre existence en tant que nation, à l'abri de toute menace et domination étrangères, régnant souverainement sur tous les trésors de notre territoire.

184. A notre voisin, l'Etat du Guatemala, qui continue à revendiquer nos terres, le Belize répète qu'il est prêt à négocier de bonne foi et avec détermination pour trouver une solution juste. Dans cette négociation, le Guatemala ne doit toutefois pas partir d'une prémisse selon laquelle il aurait un droit quelconque sur le Belize indépendant. L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Belize ne sont pas à négocier.

*M. Adjoyi (Togo), vice-président, prend la présidence.*

185. Nous invitons le Guatemala à reconnaître qu'après des années de lutte et d'évolution constitutionnelle l'autodétermination du peuple du Belize a abouti au processus de décolonisation de l'Autorité administrante et à l'apparition d'une nouvelle nation en Amérique centrale. Le Belize n'a pas eu deux colonisateurs. L'indépendance du Belize ne peut donc pas avoir été octroyée unilatéralement par le Royaume-Uni; elle a été le résultat d'un processus juridique et constitutionnel. Ce fait est reconnu par les Nations Unies, dont la Charte et les principes sont respectés par les porte-parole du Guatemala. A l'exception du Guatemala, tous les pays du monde reconnaissent le Belize.

186. Nous invitons le Gouvernement et le peuple du Guatemala à s'éloigner des attitudes archaïques et anachroniques du passé et à reconnaître l'exercice du droit du peuple du Belize à l'autodétermination, à respecter nos frontières sur terre et sur mer, à reconnaître le nouvel Etat du Belize et à accepter sa souveraineté.

187. En ne reconnaissant pas le Belize, on ne fait qu'ajouter des obstacles dans les négociations entre nos deux Etats souverains. Le Gouvernement du Guatemala doit reconnaître que l'autorité sur le Belize revient au Gouvernement du Belize. Aussi les négociations concernant Belize doivent-elles se faire avec le Gouvernement du Belize. C'est le Gouvernement du Belize, et le Gouvernement du Belize seul, qui possède l'autorité nécessaire pour conclure un règlement avec le Gouvernement du Guatemala et qui, seul, peut exercer cette autorité.

188. Il est aussi faux et stérile de perpétuer la fiction que le Guatemala négocie avec le Royaume-Uni sur le Belize. Nous invitons le Guatemala à abandonner cette fiction et à reconnaître l'Etat du Belize.

Ainsi nous pourrons avec réalisme aller de l'avant vers une solution.

189. Il est tout aussi fictif de prétendre que le Guatemala peut renforcer ses liens avec le peuple du Belize tant qu'il continuera à se méfier de ses institutions et à ne pas respecter l'indépendance du Belize. Je peux assurer la communauté internationale que le peuple du Belize demeure toujours aussi uni devant les revendications injustifiées du Guatemala sur notre territoire. Nous espérons que les discussions feront clairement ressortir que si l'on veut renforcer les liens entre nos deux peuples, il faut commencer par reconnaître notre existence indépendante en tant qu'Etat, respecter notre souveraineté et accepter nos frontières historiques.

190. Le Belize continue de souffrir profondément de la situation qui se détériore dans notre région de l'Amérique centrale. Nous tenons à manifester notre solidarité avec nos frères et sœurs de la région et nous sommes prêts à contribuer à la recherche de la paix et de la stabilité. Nous regrettons que l'on ait introduit, avec les effets négatifs que cela peut avoir, des considérations concernant les relations Est-Ouest.

191. Nous appuyons les solutions pacifiques et respectons le principe de la non-ingérence dans les situations de conflit. Voilà pourquoi nous nous sommes félicités des initiatives du Groupe de Contadora qui cherche des solutions régionales aux problèmes régionaux. Nous félicitons les pays du Groupe de Contadora de leurs efforts constructifs en vue d'un accord de paix et attendons avec intérêt que les accords soient acceptés et mis en œuvre dans les plus brefs délais par les pays de la région. En ce qui nous concerne, le Belize appuie les principes et les concepts énoncés dans les nouveaux accords de Contadora.

192. Le Belize remercie tous ses amis et alliés qui, dans ce monde interdépendant, ont œuvré avec lui pour faire progresser le développement économique et le progrès social de son peuple et des peuples de la région et du monde entier. En même temps, nous ne saurions ignorer que, pour des raisons étrangères à nos exigences de développement, le Belize se trouve souvent exclu d'initiatives touchant notre région ou notre hémisphère en vue d'améliorer les conditions économiques dans notre région.

193. En tant qu'Etat de l'Amérique centrale, mon pays n'est pas à l'abri des conséquences de conflits dans cette région. Tout en n'étant pas partie à ces conflits, nous subissons certaines de leurs conséquences tragiques inévitables, y compris la nécessité de donner asile, au prix de grands sacrifices, à des milliers de réfugiés qui fuient le théâtre de la guerre civile. Motivé par son devoir humanitaire, le Belize offre au sein de notre société un havre de paix à ses frères d'Amérique centrale.

194. En tant que pays défavorisé en développement, le Belize doit quotidiennement s'attaquer aux réalités du sous-développement, à la baisse des recettes d'exportation pour notre sucre et autres produits de base, aux taux d'intérêt élevés, avec pour conséquence une diminution de devises disponibles pour acheter des produits au monde industrialisé. Tout en ayant mis en place des politiques destinées à stimuler la croissance économique, des pays comme le nôtre doivent beaucoup compter sur des arrangements de faveur et

sur une aide technique et autre en provenance d'organisations ou d'institutions internationales et régionales.

195. Nous regrettons donc la politique délibérée tendant à empêcher le Belize de participer à l'Organisation des États américains et à ses institutions, l'excluant des initiatives économiques destinées à la région de l'Amérique centrale et des institutions financières créées pour contribuer au développement de notre partie du monde. Le fait que les États amis de la région acceptent passivement cette situation contribue à ralentir le processus de développement du Belize et va à l'encontre des manifestations d'amitié et de la coopération régionale.

196. Près d'un an s'est écoulé depuis les événements tragiques de la Grenade qui ont traumatisé les Caraïbes et provoqué une profonde inquiétude parmi nos États frères des Caraïbes et dans la communauté internationale tout entière. Notre famille du Commonwealth a convenu que le moment des récriminations était révolu et qu'il fallait faire des efforts pour aider le peuple de la Grenade à rebâtir son pays éprouvé. Nous sommes très heureux de l'annonce d'élections libres et justes prévues pour décembre, et nous nous engageons à nouveau à respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays des Caraïbes.

197. Tout en maintenant notre solidarité et notre appui au Guyana dans son droit d'exercer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, nous sommes encouragés de voir que le Secrétaire général participe à la recherche d'un règlement approprié de ce différend. Nous lui souhaitons plein succès dans ses efforts et respectons les assurances fournies par les deux parties qu'elles maintiendront un climat propice à un résultat heureux.

198. Nous continuons d'appuyer le Royaume-Uni dans ses efforts pour trouver un règlement honorable qui ne portera pas atteinte aux droits du peuple des îles Falkland de décider de son propre destin, et nous lançons un appel au nouveau Gouvernement argentin pour qu'il reprenne les négociations sans conditions préalables préjudiciables aux droits des habitants de ces îles.

199. L'indépendance de la Namibie est inévitable. Tous les efforts pour décourager l'accélération de ce processus ne font que retarder le résultat final. Nous réitérons notre appui et notre solidarité avec la SWAPO dans sa lutte héroïque pour libérer ce pays.

200. Les souffrances continuent en Afrique du Sud, où le régime raciste d'*apartheid* persiste, avec arrogance et impunité apparente, à fouler aux pieds les droits et la dignité de la majorité noire de la population. Nous condamnons les manœuvres et les tours de passe-passe auxquels le régime raciste se livre sous prétexte de réforme constitutionnelle pour défier l'opinion mondiale et diviser encore le peuple opprimé d'Afrique du Sud.

201. Tout en reconnaissant le droit d'Israël d'exister, nous reconnaissons également le droit du peuple palestinien de décider de son destin dans sa propre patrie, sur son territoire.

202. Le Belize s'associe à la communauté internationale pour déplorer la poursuite de la malheureuse guerre qui oppose les États non alignés de l'Iran et de l'Iraq et nous les implorons de mettre fin à cette

guerre pour amorcer la tâche de reconstruction et de réconciliation.

203. Nous continuons de nous préoccuper de la situation en Afghanistan et nous attendons avec intérêt un règlement politique négocié qui ne porte pas préjudice à l'indépendance, à la souveraineté et au statut non aligné de ce pays.

204. En tant qu'acteur mineur sur la scène internationale, le Belize ne prétend pas exercer une influence considérable dans les affaires mondiales. Nos préoccupations nationales se limitent à consolider notre indépendance, à bâtir une démocratie durable, à étendre les avantages du développement, à assurer une vie meilleure pour tout notre peuple et à offrir à chaque habitant du Belize une existence dans la dignité.

205. Sur le plan international, notre politique de coexistence pacifique, de bon voisinage, de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États, de non-violence et de règlement pacifique des différends vise à promouvoir la paix internationale, la sécurité et la coopération entre les nations. Elle vise à contribuer à établir un ordre économique et social international juste et équitable dans le monde et à promouvoir le respect du droit international et des obligations découlant de traités dans les relations entre les nations. Elle vise aussi à protéger et à sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale du Belize, à élargir notre reconnaissance internationale et à consolider notre nation.

206. Nous sommes profondément attachés à la survie de notre planète, la Terre. Tous nos efforts pour façonner un ordre mondial seraient dénués de sens en cas de guerre nucléaire. Nous demandons à la communauté internationale, et en particulier aux puissances nucléaires, de ne pas éluder leur responsabilité envers l'humanité, mais de faire tous les efforts possibles pour nous éviter les horreurs indicibles d'une destruction nucléaire.

207. La politique du Belize coïncide avec celle du Mouvement des pays non alignés et avec les principes de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'avec l'approche adoptée par le Commonwealth des nations. Nous réaffirmons notre engagement envers ces organisations.

208. Ma délégation tient à féliciter le Secrétaire général pour ses efforts inlassables afin de rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace dans ses tâches importantes et pour son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/1], rapport franc et réaliste; nous le félicitons aussi pour sa foi dans les idéaux exprimés dans la Charte.

209. Les critiques dont l'Organisation des Nations Unies a fait l'objet pendant les 39 années de son existence n'empêchent pas que nous la considérons comme utile et nécessaire. La liste des réalisations de l'Organisation dépasse de loin celle des critiques dont elle fait l'objet. L'Organisation reflète, en fait, les aspirations et les frustrations de nombreuses nations et de groupes du monde entier. Nous partageons l'avis du Secrétaire général lorsqu'il dit : "Un de ses grands mérites est que toutes les nations, y compris celles qui sont faibles, opprimées ou victimes de l'injustice, peuvent même lorsqu'elles sont confrontées aux

dures réalités du pouvoir, y trouver une tribune et s'y faire entendre." [Ibid.]

210. En approchant du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, engageons-nous à la préserver et à la renforcer pour qu'elle devienne plus forte et qu'elle réponde mieux aux besoins du type de monde que nous sommes en train de créer.

211. M. LASSOU (Tchad) : Au nom de la délégation tchadienne, je voudrais tout d'abord exprimer mes chaleureuses félicitations au Président de l'Assemblée générale, M. Lusaka, pour sa brillante élection à la présidence de la trente-neuvième session. Cette confiance que la communauté internationale a placée en lui est la reconnaissance du rôle que joue son pays, la Zambie, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est également la reconnaissance de ses qualités propres d'homme d'Etat ayant une grande expérience des relations internationales. Je suis donc convaincu que, sous sa direction sage et éclairée, les travaux de la présente session seront menés à bonne fin.

212. Il m'est aussi un agréable devoir de rendre un hommage mérité à son illustre prédécesseur, le chef de l'Etat du Panama, M. Jorge Illueca, qui a assuré avec sagesse et dignité la direction des travaux de l'Assemblée générale durant sa trente-huitième session.

213. Que M. Pérez de Cuéllar, notre dynamique Secrétaire général, trouve ici toute notre reconnaissance pour n'avoir ménagé aucun effort au service de la paix dans ce monde mouvementé. Nous le remercions également d'avoir sensibilisé l'opinion internationale sur la crise économique et sociale qui secoue de façon drastique les pays africains, dont la plupart sont parmi les plus démunis du globe.

214. Enfin, j'adresse les vives félicitations de ma délégation à la délégation du Brunéi Darussalam pour son admission à l'Organisation des Nations Unies. L'admission de ce jeune Etat est une preuve de la vitalité et de l'universalisme de cette grande famille qu'est l'Organisation des Nations Unies.

215. Les objectifs essentiels de l'Organisation, nul ne l'ignore, sont le maintien de la paix, le développement des relations amicales entre les Etats et la réalisation de la coopération internationale. Il se trouve malheureusement des Etats Membres de l'Organisation qui, loin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, s'attachent au contraire à violer délibérément les règles auxquelles ils ont librement consenti.

216. Le Tchad, comme on le sait, est l'une des principales victimes de la violation flagrante des règles et principes de l'Organisation. C'est ainsi que la Libye, faisant fi de ces nobles normes, occupe depuis 1973 une partie importante du territoire tchadien. Elle a étendu, en août 1983, cette occupation sur toute la partie nord du Tchad. Cette zone de 550 000 km<sup>2</sup> est en effet passée sous administration libyenne, à la suite d'offensives terrestres et aériennes de l'armée régulière libyenne et de la légion dite "islamique", constituée de mercenaires de toutes nationalités. La Libye, qui a toujours nié sa présence militaire au Tchad, l'a finalement reconnue puisqu'elle entend

retirer ses troupes du Tchad, conformément à l'arrangement qu'elle vient de conclure avec la France.

217. Le peuple tchadien et son gouvernement se félicitent du reste de cette intention libyenne et souhaitent vivement qu'elle se concrétise dans les faits. Cependant, l'expérience passée nous a démontré que les Libyens, lorsqu'ils sont acculés, usent de subterfuges pour tromper l'opinion internationale. Habités aux manœuvres dilatoires du Gouvernement libyen, nous ne pouvons qu'être sceptiques quant au retrait des forces libyennes de notre territoire.

218. En effet, un proverbe tchadien dit : "Celui qui a été mordu par un serpent éprouve une crainte à la vue d'une simple corde." Le peuple tchadien n'a pas été seulement mordu, mais il a été amputé.

219. Pendant que la Libye manifeste son intention de se désengager militairement du Tchad, elle continue à armer, au sud du pays, des éléments rebelles pour semer la subversion, entraînant la mort et la désolation parmi les paisibles populations et la destruction du pays. C'est pourquoi la communauté internationale ne devrait pas être dupe en dissociant ce qui se passe au sud du pays de la guerre d'agression que mène la Libye au nord du Tchad. C'est ce qui nous fait croire que cette intention libyenne de retirer ses troupes n'est qu'une tactique qui consiste à reculer pour mieux sauter.

220. Malgré l'attitude belliqueuse et expansionniste de la Libye, le Tchad a toujours souhaité régler par la voie pacifique le différend qui l'oppose à ce pays. C'est pourquoi mon pays a eu recours à plusieurs reprises aux instances internationales, notamment à l'OUA et au Conseil de sécurité. A chaque fois, nous nous sommes heurtés aux dérobades libyennes. A chaque fois, la Libye a répondu à nos démarches pacifiques par le langage de la force.

221. Si la Jamahiriya arabe libyenne respecte ses engagements, le Gouvernement tchadien, pour sa part, est prêt, comme il l'a toujours été, à se conformer à la résolution adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 6 au 12 juin 1983<sup>7</sup> et à la Déclaration du Conseil de sécurité<sup>8</sup> invitant les deux parties à résoudre leur différend par la voie pacifique.

222. Je tiens à souligner que le peuple tchadien ne ressent aucune animosité à l'encontre du peuple frère libyen. Les souffrances, les atrocités et les deuils que nous impose le régime de la Jamahiriya ne sont imputables qu'à ce dernier seul, et non au peuple libyen, lui-même tyrannisé par ce régime terroriste. Le peuple tchadien a trop connu les affres de la guerre. Il aspire légitimement à la paix et cherche à vivre en bonne intelligence avec ses voisins, y compris la Libye, afin de consacrer toutes ses ressources et son énergie à la reconstruction et au développement du pays. C'est dans cette perspective que, dès son avènement, le Gouvernement de la III<sup>e</sup> République a délibérément opté pour la voie de la négociation, et ce dans l'espoir d'une réconciliation entre tous les Tchadiens. C'est dans ce cadre que le gouvernement a multiplié les initiatives pour rencontrer les opposants. C'est dans ce cadre également qu'il a apporté tout son soutien aux efforts du Président en exercice de l'OUA tendant à organiser une table ronde entre les oppo-

sants et le gouvernement. Nous avons souscrit à cette initiative, conscients de la nécessité de réaliser la paix au Tchad, de renforcer son unité, de préserver son indépendance et son intégrité territoriale pour nous consacrer à sa reconstruction et à son développement.

223. Malheureusement, il nous a été donné de constater que les efforts de l'organisation panafricaine ont été entravés par les manœuvres de certains pays qui ont empêché ainsi une rencontre franche et directe entre les opposants et le gouvernement. Si la table ronde d'Addis-Abeba de janvier dernier n'a pas eu lieu, ce sont les ennemis de la paix au Tchad, et eux seuls, qui en portent l'entière responsabilité. En effet, on a cherché à mettre sur un pied d'égalité un gouvernement et son opposition, ce qui est inadmissible, car c'est demander au Gouvernement tchadien de renoncer à ses attributs de souveraineté.

224. Le gouvernement n'est pas tombé dans ce piège. Il reste cependant attaché à son objectif de paix et de réconciliation nationale, dans le respect de l'indépendance, de la dignité, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Tchad. C'est pourquoi le Gouvernement tchadien, reconnaissant au Gouvernement congolais, l'encourage à poursuivre et à intensifier ses efforts en vue d'organiser la conférence sur la réconciliation nationale.

225. Le Gouvernement tchadien est confiant dans la voie qu'il s'est tracée pour aboutir à la réconciliation nationale. Nous sommes confortés dans cette voie par les récentes prises de position de certains Tchadiens qui ont pris leurs distances avec leur protecteur libyen. Ils ont dénoncé sans équivoque l'expansionnisme de la Libye et ses manœuvres de division des Tchadiens pour les asservir. En effet, ceux-ci se sont rendu compte qu'ils ont été utilisés par la Libye pour semer le trouble dans leur pays afin de réaliser son plan d'annexion. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette prise de conscience de nos compatriotes, bien que tardive. Ceux d'entre eux qui sont encore restés en Libye sont en fait des prisonniers du régime libyen et de sa machine de guerre. La moindre velléité d'indépendance de leur part met en danger leur sécurité. C'est le lieu de solliciter le concours de la communauté internationale pour qu'elle exerce des pressions sur le régime libyen afin qu'il laisse nos frères quitter librement la Libye.

226. Notre volonté de réconciliation avec nos frères et de vivre en paix avec nos voisins est sincère. Nous voulons que cela soit bien compris et nous apprécions tout effort allant dans ce sens.

227. La situation économique et sociale particulièrement difficile que traverse le Tchad en raison de la guerre que nous impose la Libye est pour nous un autre sujet de vive préoccupation.

228. En effet, aux problèmes déjà graves auxquels il est confronté en tant que pays moins avancé, et de surcroît enclavé, le Tchad fait face aux problèmes nés des calamités naturelles telles que la sécheresse et la désertification. L'ampleur des destructions causées par ces phénomènes est considérable. C'est une situation dont les dimensions ne sont pas intégralement saisies et qui constitue incontestablement une hypothèque pour le développement de notre pays. En effet, la sécheresse, qui, au départ, ne frappait que certaines régions du Tchad, s'est étendue d'année en année de

manière régulière et constante, atteignant de vastes zones qui, jusque là, avaient été épargnées. La dégradation continue de l'environnement et la poussée du phénomène de la désertification ont provoqué l'exode massif des populations et du bétail du nord, de l'est et du centre du pays vers les régions jugées propices. La persistance de la sécheresse a entraîné une crise alimentaire chronique qui s'aggravera pendant la présente campagne et celles à venir du fait de l'absence quasi totale de précipitations. Les récents cas de famine constatés dans les régions méridionales du pays sont un exemple frappant des conséquences de l'exode des populations et des effets de la sécheresse.

229. Devant ce drame, le gouvernement, avec le concours des pays amis et des organisations internationales, a essayé, autant que faire se peut, de prendre des mesures, mais celles-ci se sont révélées vaines face à l'immensité de la tâche.

230. Aussi, je voudrais réitérer ici les appels successifs lancés par mon gouvernement à l'endroit de la communauté internationale non seulement pour qu'elle apporte une aide d'urgence au Tchad, mais pour qu'elle appuie aussi ses efforts pour enrayer ce fléau.

231. Le Tchad se joint également aux appels lancés par les pays du Sahel à la communauté internationale pour qu'elle définisse une stratégie en faveur des pays de la zone soudano-sahélienne et des autres régions atteintes par la sécheresse et la désertification et mobilise des ressources adéquates pour sa mise en œuvre.

232. Bien que l'agression militaire dont est victime mon pays ait estompé l'élan de solidarité qui s'est manifesté après la Conférence internationale sur l'assistance au Tchad, tenue à Genève en novembre 1982, l'économie tchadienne a enregistré des signes de reprise assez encourageants. Cependant, mon gouvernement est conscient que les besoins et les problèmes sont énormes. C'est pourquoi il compte sur la communauté internationale pour l'aider à relancer les activités économiques et sociales.

233. A cet égard, le Gouvernement et le peuple tchadiens expriment leur reconnaissance aux Etats et aux organismes internationaux pour l'aide qu'ils ont bien voulu accorder au Tchad.

234. J'aimerais rappeler que, conformément à la résolution 38/214 de l'Assemblée générale, mon pays compte organiser, avec l'appui technique du PNUD, une conférence des bailleurs de fonds au cours du dernier trimestre de 1985. Cette conférence devra examiner un programme général de reconstruction et de développement et le financement des projets détaillés dans les domaines prioritaires. Un plan de développement sera soumis à cette conférence pour examen. Il contiendra les principales priorités, à savoir le développement de la production agricole et de l'élevage, la diversification et le traitement des produits primaires, le désenclavement intérieur et extérieur et la promotion d'un développement régional harmonieux. Nous invitons tous les pays et tous les organismes à prendre part à cette conférence de bailleurs de fonds en laquelle le Tchad fonde un grand espoir.

235. Le Gouvernement et le peuple tchadiens expriment leur vive reconnaissance aux pays et organismes pour l'assistance précieuse qu'ils ont bien voulu apporter et qu'ils apportent au Tchad.

236. Si la situation économique tchadienne est des plus catastrophiques, c'est qu'elle subit en plus les contrecoups de l'état de l'économie mondiale, qui est fort préoccupant.

237. En effet, même si l'on observe des signes de reprise économique dans les pays industrialisés de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les défauts de l'ordre économique actuel constituent un fardeau de plus en plus lourd pour les pays en développement, qui ressentent durement les répercussions de la crise structurelle prolongée pesant sur l'économie mondiale.

238. La réduction des ressources extérieures et des courants de capitaux provenant des pays développés, due essentiellement à la montée du protectionnisme et à la baisse des prix des produits de base, place les économies des pays en développement dans une situation précaire.

239. Le continent africain, en particulier, continue à enregistrer des performances négatives.

240. Le Mémoire spécial sur la crise économique et sociale en Afrique, adopté par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique<sup>9</sup> et présenté par les ministres africains responsables du développement et de la planification à la dernière session du Conseil économique et social décrit de manière éloquente la crise économique et sociale que traverse l'Afrique et propose des mesures d'urgence ainsi que celles à court, moyen et long terme.

241. Les pays d'Afrique connaissent en effet une situation critique qui mérite une attention particulière de la part de la communauté internationale. La spécificité des problèmes qui se posent aujourd'hui au continent africain l'exige, car il s'agit de la survie de plusieurs millions d'êtres humains. C'est pourquoi ma délégation pense qu'il est d'une nécessité impérieuse de mettre en œuvre un programme de mesures immédiates dans les domaines d'importance vitale pour les pays africains afin d'alléger leur situation dramatique.

242. Le Conseil économique et social, qui, lors de sa deuxième session ordinaire, a débattu en priorité de la grave crise économique et sociale en Afrique, n'a pas pu adopter un texte de consensus sur les remèdes à lui apporter.

243. S'agissant de la situation économique mondiale, nous pensons qu'il est grand temps que les pays développés concrétisent les engagements qu'ils ont pris quant à l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés<sup>10</sup>, adopté à la Conférence de Paris et en acceptant l'ouverture des négociations globales. Ce serait, à notre avis, un début de solution à la crise actuelle.

244. L'interdépendance entre les pays développés et les pays en développement ne saurait se résumer à l'aide internationale ponctuelle en négligeant les problèmes fondamentaux, tels que la restructuration des relations économiques internationales au service d'une coopération plus équitable. En effet, dans un environnement international aussi défavorable, il serait illusoire d'envisager, même à court terme, un développement économique qui prendrait en compte les intérêts du tiers monde. L'égoïsme doit faire place à

la solidarité pour qu'ensemble nous puissions œuvrer pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable.

245. A la crise économique mondiale viennent se greffer les tensions politiques qui secouent notre planète, menaçant ainsi dangereusement l'avenir de l'humanité tout entière. En effet, si l'on doit reconnaître que l'Organisation des Nations Unies a pu empêcher certaines situations de dégénérer, il n'en demeure pas moins que les violations fréquentes des principes de la Charte des Nations Unies menacent un équilibre mondial déjà précaire.

246. Comme nous l'avons déjà souligné dans le cas du Tchad, le Liban, la Palestine, le Cambodge, l'Afghanistan et la Namibie continuent de faire l'objet d'humiliantes occupations étrangères, tandis que le monde reste toujours impuissant devant la honteuse politique d'*apartheid* de la minorité blanche en Afrique du Sud.

247. Ces convulsions qui caractérisent notre époque appellent de notre part des attitudes conséquentes, dénuées de tout esprit de bloc, avec pour seul objectif la préservation et le renforcement de la paix mondiale.

248. Edifié par une longue expérience de cohabitation très difficile avec son voisin du nord, le peuple tchadien sait qu'aucune force, si puissante soit-elle, ne peut se permettre d'occuper pendant longtemps un pays sans d'évidentes et désastreuses conséquences. C'est pourquoi nous estimons que le dialogue et la concertation doivent être le seul recours possible pour la solution de tous les grands problèmes internationaux.

249. Prenons le désarmement, par exemple. Notre plus grande inquiétude, c'est qu'en cas de guerre nucléaire il n'y aura ni vainqueur ni vaincu puisqu'il n'y aura aucun survivant. Le vœu le plus ardent des pays comme le mien est que les négociations sur les armes stratégiques et les armes de portée intermédiaire soient reprises le plus tôt possible en vue d'aboutir à un gel, puis à une réduction des niveaux actuels des armes nucléaires.

250. Cette démarche pacifique, nous l'avons souligné, est la seule voie indiquée pour empêcher les empiètements sur la souveraineté d'autres Etats, les invasions, voire les occupations permanentes des territoires étrangers, les ingérences et autres agressions de toute nature.

251. Sur le continent africain, les tensions sont multiples et procèdent, comme partout ailleurs, de l'ignorance délibérée des principes de base de l'Organisation des Nations Unies et de l'OUA, ayant pour nom : autodétermination des peuples, indépendance, respect des droits de l'homme, de la dignité humaine, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et non-agression, pour ne citer que ceux-là.

252. En Afrique du Nord, les tensions nées de la décolonisation ratée du Sahara occidental restent plus vives que jamais. Le refus de l'une des parties au conflit de se conformer aux résolutions pertinentes de l'OUA n'est pas de nature à favoriser le règlement définitif de ce conflit.

253. Le Tchad, qui a toujours soutenu l'autodétermination du peuple sahraoui, appuie fermement toute initiative qui pourrait faciliter l'application intégrale des dispositions des résolutions de la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et

de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, notamment celle préconisant l'ouverture des négociations directes entre les deux parties<sup>3</sup>.

254. En Afrique australe, le régime minoritaire raciste de Pretoria continue à maintenir la Namibie sous le joug de la colonisation et à tenir à l'écart du pouvoir la majorité noire sud-africaine. Les récents développements dans cette région montrent plus que jamais le caractère implacable et cynique de l'*apartheid*.

255. Pour perpétuer leur régime d'oppression, les racistes sud-africains ont tenté d'utiliser les Métis et les Indiens dans leurs œuvres de domination. Le cinglant échec de cette tentative, dû à un boycottage généralisé de ces prétendues élections par les communautés concernées, démontre à suffisance qu'en matière de domination et d'exploitation il est illusoire de miser sur la division, surtout si le peuple opprimé n'a d'autres alternatives que le recours à la force.

256. La délégation tchadienne, qui soutient la juste cause de la majorité sud-africaine, condamne fermement ce déni inadmissible des droits élémentaires de l'homme.

257. En ce qui concerne la Namibie, nous tenons à rappeler que, pour le peuple tchadien, l'application intégrale et inconditionnelle de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité reste la voie unique et indiquée de la décolonisation. L'Afrique du Sud doit accepter la décolonisation de la Namibie sans condition préalable, sous la direction de la SWAPO, son unique et authentique représentant.

258. Au Moyen-Orient, l'intransigeance et la politique d'expansionnisme d'Israël continuent d'entretenir la tension et la guerre. Le droit du peuple palestinien à l'établissement d'un Etat indépendant, sous la direction de l'OLP, de même que celui d'Israël à l'existence ne sont plus sujets à discussion. Dans ce contexte, il importe que la communauté internationale exerce des pressions sur Israël, à l'occasion d'une conférence internationale consacrée à la Palestine, afin qu'il admette que le peuple palestinien a le droit de recouvrer ses terres spoliées.

259. Par ailleurs, il est indéniable que l'occupation étrangère du Liban entrave l'unité nationale dans ce pays. Aussi, tant que les armées étrangères non invitées ne se retirent pas du Liban, la paix et la concorde entre Libanais ne seront que des vœux pieux.

260. Toujours au Moyen-Orient, voilà plusieurs années déjà qu'une guerre sans merci continue à déchirer deux pays islamiques et voisins. Je veux parler du conflit entre l'Iran et l'Iraq. Ma délégation lance une fois de plus un appel à ces deux pays pour qu'ils règlent leur différend par la voie pacifique. A cet égard, elle se félicite de la disponibilité de l'Iraq à résoudre ce problème par la négociation.

261. De même, les Afghans ne pourront commencer à régler leurs problèmes entre eux, en toute fraternité, que lorsque les troupes soviétiques d'occupation se seront retirées de leur pays. Or, malgré les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et les appels des pays épris de paix, ces forces d'occupation ne manifestent aucune intention de se retirer de ce pays, ce qui est une manière cynique de retarder la solution du problème afghan.

262. Un autre sujet de préoccupation et d'inquiétude, parce que procédant de la force armée, est la continuation de l'occupation étrangère du Kampuchea. Il est heureux de constater que le peuple kampuchéen n'est pas resté les bras croisés, comme en témoignent les succès qu'il remporte sur les plans militaire et diplomatique, sous la direction du Gouvernement de coalition présidé par le prince Norodom Sihanouk.

263. Comme c'est le cas en Afghanistan, le problème du Kampuchea ne peut être résolu que par l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire par le retrait de toutes les forces d'occupation et l'exercice par le peuple du Kampuchea de son droit inaliénable à décider lui-même de sa propre destinée.

264. Le partage de la Corée en deux Etats demeure le principal sujet de préoccupation du peuple coréen. La délégation tchadienne souhaite la réunification de ce pays par l'amorce des négociations directes entre les deux gouvernements, sans ingérence étrangère d'aucune sorte.

265. Quant à la question chypriote, nous invitons les communautés grecque et turque à discuter fraternellement pour sauvegarder l'unité et l'intégrité d'une République de Chypre indépendante et non alignée.

266. Pour ce qui est de l'Amérique centrale, ma délégation souhaite vivement que le processus de dialogue, engagé dans le cadre du Groupe de Contadora, aboutisse rapidement, afin que les Etats et les peuples de la région connaissent la paix et la stabilité.

267. Nous célébrerons l'année prochaine le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ce sera une occasion propice pour réfléchir sur les voies et moyens d'utiliser toutes les ressources de la Charte afin de permettre à l'Organisation de remplir efficacement sa mission. Cela signifie que le Conseil de sécurité assumera pleinement ses responsabilités, au-delà des querelles idéologiques et partisans et des intérêts égoïstes. Cela signifie de même que la coopération internationale sera renforcée dans l'intérêt supérieur de toutes les nations.

268. Le manque de sanctions à l'égard des violations des principes et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies a contribué à diminuer la capacité de l'Organisation à résoudre les multiples problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale. Il est donc impérieux d'envisager des mesures pour restaurer la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies, qui demeure l'espoir des pays épris de paix et de justice, en particulier les petits pays sans défense.

269. Pour sa part, le Tchad demeure fidèle aux règles et principes de la Charte des Nations Unies et en appelle à la conscience internationale pour un respect scrupuleux de ceux-ci.

270. L'agression et les actes répétés d'ingérence dont est victime mon pays sont les résultats de la violation flagrante des principes de la Charte.

271. Aussi, nous demandons à la communauté internationale de tout mettre en œuvre pour appuyer le Tchad dans ses efforts en vue de retrouver la tranquillité et de recouvrer son intégrité territoriale telle qu'héritée de la colonisation, en amenant le régime de Tripoli à mettre fin à ses agressions et à ses ingérences.

continuelles dans les affaires intérieures de mon pays.

272. Le PRÉSIDENT : Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent parler dans l'exercice de leur droit de réponse.

273. M. ADDABASHI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Je prie l'Assemblée de bien vouloir m'excuser de prendre la parole à cette heure tardive. Ma délégation n'avait pas l'intention d'intervenir; cependant, l'intervention du dernier orateur, qui visait à déformer la vérité en s'efforçant vainement de diffamer mon pays, me contraint à faire quelques observations.

274. M. Lassou, parlant au nom du groupe de N'Djamena, a cherché à dissimuler les faits; il a affirmé que les problèmes du Tchad sont dus à un conflit entre le Tchad et la Libye.

275. La vérité est cependant claire pour tous : les problèmes actuels du Tchad sont internes et leur cause principale réside dans la rébellion d'Hissène Habré et de son groupe, connu sous le nom de Forces armées du Nord. Avec l'appui des forces impérialistes, ils ont renversé le gouvernement d'union nationale de transition, présidé par Goukouni Oueddei, en place depuis l'indépendance, bien qu'il ait été institué démocratiquement, conformément à l'accord de Lagos sur la réconciliation nationale, qui a été accepté par les 11 parties présentes au Tchad et reconnue par l'OUA. Si ce gouvernement était resté au pouvoir, il aurait été en mesure d'améliorer la situation au Tchad. Ce pays ne connaîtrait pas alors la situation dans laquelle il se trouve aujourd'hui.

276. Cependant, assoiffé de pouvoir et de sang, Hissène Habré a continué de se rebeller et de faire obstacle à tous les efforts visant à rétablir la paix et la stabilité au Tchad. Tout accord réalisé entre les parties aux prises a été rejeté. Il s'est rebellé contre le président Félix Malloum, alors qu'à ses côtés il avait été premier ministre vers la fin d'août 1978. Il s'est opposé à l'accord de Kano, de mars 1979. Enfin, il s'est rebellé contre le Gouvernement d'union nationale issu de l'accord de Lagos, après avoir été nommé ministre de la défense de ce gouvernement.

277. Hissène Habré est un aventurier ! Je pense qu'il n'est pas utile de continuer à citer des données historiques pour démontrer que l'appui que lui fournissent les forces impérialistes et colonialistes trahit clairement sa nature véritable. Il est inutile d'apporter des preuves supplémentaires des massacres perpétrés à l'encontre du peuple tchadien pendant la période où il était au pouvoir à N'Djamena, après sa rébellion contre Félix Malloum et Goukouni Oueddei, car des douzaines de squelettes ont été retrouvés dans la rivière Shari et dans sa propre cour. N'a-t-il pas assassiné Idriss Miskine, bien qu'il en ait longtemps fait l'éloge ?

278. M. Lassou, que nous avons entendu aujourd'hui a lui-même été emprisonné par Hissène Habré, le Pol Pot de l'Afrique. L'orateur a dit ici que, lorsqu'on a été mordu par une vipère, on regarde une corde avec méfiance. On pourrait donc penser qu'il ferait mieux de suivre ce conseil, afin d'éviter de nouvelles souffrances par Hissène Habré; il aurait été préférable qu'il n'ait jamais coopéré avec ce boucher.

279. Depuis qu'Hissène Habré a pris le contrôle de la capitale, il a poursuivi ses efforts visant à entraver toutes les tentatives sincères de réconciliation nationale au Tchad. Il a fait avorter l'initiative prise par le Président de l'Organisation de l'unité africaine, qui proposait de tenir une conférence de réconciliation nationale tchadienne à Addis-Abeba, en insistant sur certains détails de procédure auxquels il s'était lui-même opposé au cours des discussions de réconciliation nationale qui ont eu lieu durant la Conférence de Kano, en 1978, lorsque Félix Malloum était président du Tchad. Nous ne doutons pas qu'il persistera dans ses efforts destructeurs pour faire avorter toute tentative visant à rétablir la paix et la stabilité au Tchad.

280. Le monde entier se rend compte que les Forces armées du Nord, sous la direction d'Hissène Habré — qui a envoyé ici un représentant pour parler en son nom —, ne représentent que l'une des 11 parties antagonistes au Tchad qui ont signé l'accord de Kano sur la réconciliation nationale. Le monde ne peut se tromper au point d'accorder la légitimité à un gouvernement qui ne représente que l'une des 11 parties antagonistes et qui a pris le pouvoir par les armes et grâce à l'aide des forces impérialistes et de leurs fantoches. Le rebelle Hissène Habré et ses quelques partisans ne représentent pas une autorité légitime et ne bénéficient pas d'un appui populaire parmi le peuple tchadien. Le Tchad, actuellement, est secoué par une guerre civile qui dure depuis 20 ans et dont la faute revient à certains éléments partisans d'Hissène Habré qui font passer leurs intérêts égoïstes avant ceux du peuple tchadien. Ces efforts, qui cherchent à détourner l'attention internationale de la situation véritable au Tchad en diffamant la Jamahiriya arabe libyenne, ne régleront rien. La seule solution repose sur la réconciliation nationale, conformément à l'accord de Lagos et sous les auspices du Président de l'Organisation de l'unité africaine, avec la participation de toutes les parties à cet accord. La rébellion persistante d'Hissène Habré ne peut qu'accroître la tension, prolonger le bain de sang et détruire le Tchad.

281. A notre avis, la situation actuelle au Tchad est due, d'une part, à la présence d'un gouvernement d'union nationale légitime, sous la direction de Goukouni Oueddei à Faya-Largeau, dominant la plus grande partie du pays et, d'autre part, d'un gouvernement rebelle — si l'on peut lui donner le nom de gouvernement — dominant N'Djamena, grâce à l'assistance impérialiste. C'est cette situation qu'il faut prendre en considération.

282. La Jamahiriya arabe libyenne, en tant que pays voisin et fraternel, est disposée, comme par le passé, à participer à tous les efforts déployés au sein de l'OUA pour instaurer la paix et la sécurité au Tchad.

283. En terminant, je voudrais indiquer que la Jamahiriya arabe libyenne a toujours souligné combien elle désirait voir le Tchad uni et indépendant. En même temps, elle défendra son territoire à tout prix. Il est tout à fait inacceptable que le représentant des Forces armées du Nord ait distribué une carte erronée, qui incorpore un territoire libyen à l'intérieur des frontières de la République du Tchad. Je voudrais souligner que ce qu'on appelle Aozou fait partie intégrante du territoire libyen hérité du colonialisme italien, comme le montre la carte — jointe au rapport du repré-

sentant de l'Organisation des Nations Unies, M. Adrien Bell — utilisée lors de l'octroi de l'indépendance à la Libye. Aozou est un territoire libyen et le restera toujours.

284. M. BARMA (Tchad) : Le but de notre délégation n'est pas de répondre à ce que vient de dire le représentant de la Libye car, comme tout le monde l'aura constaté, il s'est contenté, comme à son habitude, de parler des problèmes intérieurs tchadiens, de se placer au lieu et place des Tchadiens et de traiter de rebelle le chef d'État d'un pays souverain et indépendant, Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je laisse aux membres de cette assemblée le soin de juger ce langage qui, manifestement, ne respecte pas les nobles traditions de l'Organisation.

285. Le représentant de la Libye n'a, à aucun moment, démenti que les forces libyennes occupent bel et bien le territoire tchadien depuis 1973. Elles ont étendu, comme le Ministre du Tchad l'a dit dans sa déclaration, leur occupation du territoire tchadien à des milliers de kilomètres carrés du territoire tchadien. Le représentant libyen dit qu'il n'y a pas de paix au Tchad, que si un gouvernement légitime n'avait pas été renversé, il y aurait la paix au Tchad.

286. Nous mettons au défi le représentant de la Libye de se retirer définitivement, selon l'accord ou l'arrangement qu'il vient de signer avec la France, du territoire tchadien et de cesser toute ingérence intempestive en territoire tchadien, et la communauté internationale verra si les Tchadiens sont incapables de faire la paix entre eux. Ce que nous demandons à la Libye c'est de cesser ses ingérences intempestives au Tchad.

287. Nous savons que la Libye est riche. Nous savons que la Libye a des armements. La Libye n'a qu'à consacrer ses richesses, ses armements à la défense de son territoire. Qu'elle laisse le Tchad tranquille; qu'elle laisse tranquille ce pays géographiquement défavorisé par la nature, qui cherche à consacrer ses maigres ressources à son développement économique et social, au bien-être de son peuple.

288. Je voudrais donc dire, aux fins du procès-verbal, que nous maintenons intégralement la déclaration que vient de faire le Ministre des affaires étrangères du Tchad en ce qui concerne l'agression libyenne, en ce qui concerne la violation incessante par la Libye des principes et règles de l'ONU et de l'OUA. La Libye doit se retirer du territoire tchadien. La Libye doit laisser les Tchadiens tranquilles. La Libye a imposé trop de deuils au peuple tchadien. Le peuple tchadien a trop souffert des ingérences libyennes et ne cherche qu'à vivre en paix avec tous ses voisins, y compris la Libye.

289. Tout ce que vient de dire le représentant libyen démontre une fois de plus à quel point la Libye s'ingère dans les affaires intérieures du Tchad.

290. M. ADDABASHI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Je m'excuse de reprendre la parole. Je n'ai pas l'intention de répondre aux attaques que vient de faire le représentant de Hissène Habré. Tout ce que je souhaite dire c'est qu'il cherche la légitimité pour son élite, légitimité qu'il n'a pas pu obtenir auprès du peuple tchadien lui-même. Néanmoins, précédemment, il avait dit quelque chose qui demandait une réponse, mais le temps ne m'avait pas permis de le faire. Il a parlé d'un accord entre la France

et la Libye, en vue du retrait des forces au Tchad. C'est vrai, il y a un accord. Toutefois, quel est le cadre de l'accord ? C'est un accord concernant le retrait des forces de soutien libyennes du Tchad, ainsi que des forces françaises. Nous n'avons pas d'armée d'occupation au Tchad. Nous avons des conseillers qui assistent le gouvernement d'union nationale de Goukouni Oueddei, le gouvernement légitime. Cette assistance est fournie en vertu d'un droit, d'un accord, intervenu avec ce gouvernement et inscrit auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous aurions pu envoyer des forces au Tchad dans le cadre de cet accord. Souhaitant maintenir la paix et la sécurité au Tchad, nous avons toutefois décidé de ne pas le faire. C'est tout ce que je souhaite dire. Je ne vois pas le besoin de répondre à toutes les revendications et allégations du représentant de la clique de N'Djamena.

291. M. ICAZA GALLARD (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Dans l'exercice de notre droit de réponse, nous souhaitons apporter quelques précisions à la déclaration faite ce matin par le Ministre des relations extérieures du Honduras [26<sup>e</sup> séance]. Ces précisions ne porteront pas sur les tentatives de la délégation du Honduras de dissimuler la triste réalité de son pays pour ce qui est de la situation militaire et du rôle que le pays occupé par les Etats-Unis d'Amérique joue dans les plans stratégiques de cette puissance dans la région de l'Amérique centrale, et ce parce que l'on connaît parfaitement les manœuvres militaires permanentes qui, avec l'aide des Etats-Unis, sont menées par les troupes du Honduras. En effet, on connaît parfaitement la présence permanente dans le pays des troupes des Etats-Unis, dont les effectifs se chiffrent actuellement à 1 000. On connaît parfaitement l'existence d'un centre régional de formation militaire, tant pour les soldats d'El Salvador que ceux du Honduras. On connaît aussi parfaitement l'amélioration des installations militaires aériennes et terrestres, les armements et les constructions militaires qui ont échappé au contrôle du Congrès des Etats-Unis, qui sont utilisés par la CIA (*Central Intelligence Agency*) pour armer et entraîner les forces mercenaires dans le territoire du Honduras. Enfin, on connaît aussi parfaitement cette vaste présence militaire étrangère qui fait que le Honduras, à la honte de ses ressortissants et des peuples de l'Amérique centrale, est aujourd'hui un porte-avions de plus de l'armée des Etats-Unis. Nous voulons parler ici de certains aspects plus subtils dont la manipulation de la part du Honduras peut prêter à confusion au sein de la communauté internationale.

292. On est frappé par le fait que les arguments utilisés par le représentant du Honduras contre mon pays présentent des similitudes surprenantes avec les arguments — auxquels nous sommes déjà habitués — que les représentants des Etats-Unis d'Amérique présentent au Conseil de sécurité : "Le Nicaragua souffre d'une paranoïa de l'invasion"; "nos dénonciations coïncident toujours avec les réunions de Contadora"; "il existe un parallèle avec la situation de guerre civile qui règne actuellement en El Salvador".

293. Les préparatifs d'une invasion de mon pays par les Etats-Unis ne sont pas une illusion. Certains faits le prouvent et même la presse américaine publie des données alarmantes presque tous les jours.

294. Nous aimerions simplement poser quelques questions précises à la délégation du Honduras.

295. Le Ministre des relations extérieures du Honduras a dit que notre région ne doit pas être la proie de l'expansionnisme venant de l'extérieur du continent. Cela signifie-t-il que son gouvernement accepte la présence historique des Etats-Unis dans la région ? Est-il prêt à éliminer une fois pour toutes les bases militaires, comme l'a proposé le Nicaragua, et à refuser leur établissement, peu importe que ce soit des bases des Etats-Unis, des bases soviétiques ou d'une autre puissance ? Est-il prêt à s'engager, comme l'a fait le Nicaragua, à ne pas servir les intérêts étrangers et à n'être pas le premier à agresser un pays d'Amérique centrale ? Est-il prêt à cesser immédiatement d'être le fer de lance de la CIA pour sa guerre sale et non déclarée contre mon pays, en expulsant les mercenaires qui ne sont pas, et ne peuvent être, des réfugiés et en ne leur permettant pas d'utiliser leur territoire et leurs installations militaires ? Nos morts, la destruction dont nous avons été victimes et la guerre sale non déclarée de la CIA à laquelle il participe, sont-ils le fruit de notre imagination, l'effet de nos réflexes paranoïaques ou représentent-ils la réalité connue et condamnée par tous ?

296. Le Nicaragua réitère son engagement envers la paix et la coopération dans la région, envers l'Accord de Contadora du 7 septembre et envers les engagements qui en découlent, aux termes desquels il ne peut se transformer en agresseur de ses frères d'Amérique centrale, ne peut permettre à aucune puissance d'installer des bases sur son territoire ni permettre que son territoire soit utilisé au bénéfice d'intérêts étrangers. Nous espérons que lorsque le Honduras aura recouvré sa dignité et sa souveraineté aujourd'hui perdues nous marcherons ensemble dans le chemin de la paix.

297. M. HERRERA CÁCERES (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous venons d'entendre la réponse que la délégation du Nicaragua a voulu faire à propos de ce que le Ministre des affaires étrangères du Honduras nous a dit dans son intervention de ce matin.

298. Quant à nous, nous sommes fidèlement respectueux des points de vue, même s'ils sont différents des nôtres, que toute délégation a le droit d'exprimer si elle l'estime nécessaire.

299. Un tel critère répond à la conception interne du gouvernement et de la vie de notre pays, où la libre expression des idées passe tout naturellement par la voie des institutions démocratiques et se fait dans le respect des droits de l'homme et des Etats.

300. Par conséquent, notre délégation n'a pas voulu faire usage de son droit de réponse à la suite de l'intervention du commandant Ortega en cette même instance. Dans cette intervention, il s'est efforcé de faire croire à cette assemblée que mon pays se prêterait à d'hypothétiques aventures d'agression, dirigées contre le Nicaragua.

301. Aujourd'hui, le Ministre des affaires étrangères du Honduras a exprimé le point de vue du Gouvernement hondurien et nous nous attendions à un minimum de réciprocité dans l'attitude de la délégation nicaraguayenne. Mais les faits prouvent, chaque fois, que les réalités anéantissent lamentablement, en

leur portant un énorme coup, les illusions et les espoirs de respect et d'entente mutuels que nous entretenons dans nos relations avec des pays tels que le Nicaragua.

302. Nous venons d'entendre une réponse de la délégation du Nicaragua, dans laquelle elle invoque des arguments que nous avons déjà entendus, et qui détournent l'attention que les organes des Nations Unies, et spécialement le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, doivent consacrer à des questions importantes et sérieuses pour chercher à leur apporter une contribution positive afin d'aider à résoudre les grands problèmes de la paix et de la sécurité auxquels font face de nombreux pays dans diverses régions du monde.

303. Dans le passé, comme le montrent des documents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que des notes de protestation adressées directement au Gouvernement du Nicaragua, nous avons déjà souligné ces fausses allégations qu'on nous répète aujourd'hui inutilement et de manière abusive. Nous ne voudrions pas revenir sur ces allégations, mais nous le ferons si l'on continue de nous y pousser.

304. Nous sommes toutefois conscients du fait que si la délégation du Nicaragua a répondu, c'est bien parce que la déformation systématique des faits et le mauvais usage qui a été fait de l'Organisation des Nations Unies, à des fins qui ne correspondent pas aux buts qui animent cette organisation, commencent à être connus du public.

305. Néanmoins, nous avons déjà prévu cela dans notre intervention du 3 février 1984 devant le Conseil de sécurité, lorsque nous avons dit :

“Si nous avons parlé de campagnes systématiques d'accusations fallacieuses du Gouvernement sandiniste devant diverses instances et devant la presse internationale, c'est parce que les faits l'ont démontré. Nous savons tous fort bien que, dans les relations internationales, tant les provocations indirectes que les campagnes de presse constituent des actes délibérément contraires à la négociation internationale...”

“Comme l'a dit un éminent auteur d'un pays qui a souffert des graves conséquences de la seconde guerre mondiale et de la politique hitlérienne, le contrôle des moyens d'information peut permettre à certains gouvernements de susciter des réactions populaires, affectives et quasi passionnelles et de provoquer une crise politique. La tactique hitlérienne reposait sur un équilibre impressionnant d'attaques telles que celles qui ont lieu actuellement et d'offres de négociation telles que celles que le Gouvernement sandiniste nous dit actuellement être en train de faire au Groupe de Contadora. Il est intéressant de constater qu'un gouvernement qui a déjà montré au monde entier son orientation idéologique résolue ne se limite pas à suivre l'orientation qu'il a choisie, mais qu'il adopte des attitudes immorales qui ont été historiquement condamnées par la communauté internationale tout entière<sup>11</sup>.”

306. Je voudrais conclure maintenant en lançant simplement un appel à nos frères du Nicaragua. Abandonnons ces chemins tortueux qui nous éloignent du sentier de la paix et de l'entente harmonieuse entre nos peuples. Réorientons ces efforts qui n'ont pas

abouti dans le passé et transformons-les en un effort commun visant à parvenir rapidement à un accord qui restaure la paix, la sécurité, la coopération et la démocratie en Amérique centrale. En effet, un tel accord, associé à la volonté politique de l'observer et de l'appliquer de bonne foi, sera la meilleure garantie du bien-être de nos peuples et la meilleure façon pour ceux qui les gouvernent de manifester leur volonté politique de ne pas recourir à l'affrontement avec leurs voisins pour servir leur politique nationale interne.

307. M. ICAZA GALLARD (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Je serai très bref. Je n'ai demandé à user de notre droit de réponse que pour répondre aux affirmations du représentant du Honduras. A la liste de mes questions, j'en ajoute encore une : nous aimerions connaître la réponse du Honduras à notre invitation d'adhérer immédiatement à l'Accord du 7 septembre, par lequel nous nous engageons à ne pas permettre que l'on nous impose la volonté des Etats-Unis. Cette offre, nous la lui adressons en ce moment de grand danger et alors qu'il est nécessaire d'avoir des définitions concrètes et réelles dans le processus de pacification de la région appuyé par le Groupe de Contadora.

308. C'est dans la réponse que donnera le Gouvernement du Honduras à cette question que nous pourrions découvrir les véritables intentions de ce gouvernement; elle nous permettra également de déterminer le niveau de son indépendance, ainsi que la mesure de sa sollicitude quand il s'agit de veiller à ses véritables intérêts nationaux. Empêchons que le fantôme de la guerre ne se transforme à court terme en une réalité destructrice pour nos peuples et nos pays.

309. En signant cet accord, en ayant foi en nos engagements, bien que, par la suite, il puisse être nécessaire d'y apporter quelques changements de forme mais non de fond, comprenons clairement que cela peut être la dernière occasion qui nous est offerte d'arriver à la paix dans la région.

310. M. HERRERA CÁCERES (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons toujours été en faveur de tout texte répondant à une recherche de la paix. Nous avons eu beaucoup de plaisir à entendre prononcer ici certaines paroles de paix, alors qu'en général les discours du représentant du Nicaragua sont des discours bellicistes. On nous a parlé de la signature de l'Accord de Contadora. On nous a dit qu'il était nécessaire de persévérer dans cette voie. Nous sommes d'accord sur ce point. Mais je désire souligner que c'est le Ministre des affaires étrangères du Honduras qui a proposé que les négociations destinées à l'élaboration de ce projet d'Accord de Contadora aient lieu jusqu'au 30 septembre, que c'est le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua qui a proposé, dans le cadre de Contadora, qu'elles aient

lieu jusqu'au 30 octobre, et que c'est le Groupe de Contadora qui a proposé le 15 pour poursuivre les négociations. Il y a donc paradoxe : on vient ici nous parler de dates plus rapprochées, alors qu'en Amérique centrale même on essaie, par d'autres moyens, d'atormoyer.

311. Par ailleurs, nous nous trouvons au milieu d'un processus et nous partons de consensus adoptés par les nouveaux pays du Groupe de Contadora, où il a été signalé que l'Accord de Contadora de la paix est une étape fondamentale dans les délibérations pour que les cinq pays d'Amérique centrale puissent se réunir dans les plus brefs délais en vue de définir les formules pragmatiques, réalistes et équitables qui permettront de parvenir au texte final de l'Accord de Contadora. Or nous avons envoyé hier aux ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale une invitation pour que les cinq ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale se réunissent le 19 octobre à Tegucigalpa, pour que ce soient eux, dans le cadre de Contadora, et grâce à une coordination entre les pays d'Amérique centrale eux-mêmes, qui définissent la position finale en vue de la dernière étape de la négociation. Nous-mêmes, et je peux le dire ici en public, si nos frères du Nicaragua décident de ne pas aller au Honduras, nous serons tout à fait prêts à aller au Nicaragua. C'est donc d'eux que dépend la réponse à cette question sérieuse. Ce sont les peuples d'Amérique centrale seuls qui définiront leurs problèmes, dans le but de restaurer la paix dans cette région si tourmentée du monde.

*La séance est levée à 18 h 50.*

#### NOTES

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, 2406<sup>e</sup> séance.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, trente-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1984.

<sup>3</sup> A/38/312, annexe, résolution AHG/Res.104 (XIX).

<sup>4</sup> Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

<sup>5</sup> Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

<sup>6</sup> Voir A/CN.10/38.

<sup>7</sup> A/38/312, annexe, résolution AHG/Res.106 (XIX).

<sup>8</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Résolutions et décisions*, p. 8.

<sup>9</sup> Voir E/1984/110, annexe.

<sup>10</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1<sup>er</sup>-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

<sup>11</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-neuvième année, 2513<sup>e</sup> séance.*